



Assemblée générale

Soixante-huitième session

27^e séance plénière

Vendredi 4 octobre 2013, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

*En l'absence du Président, M^{me} Picco (Monaco),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 heures.

Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

Point 21 de l'ordre du jour (suite)

Mondialisation et interdépendance

e) Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général (A/68/190)

Note du Secrétaire général (A/68/162)

M. David (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir convoqué cette réunion bien opportune, particulièrement à l'heure où l'on procède à l'évaluation de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et où un processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 est en cours. Cette année j'ai participé à de multiples débats sur le sujet que nous examinons, lors de consultations organisées selon différentes formules sous l'égide du Conseil transatlantique sur la migration, de l'Organisation internationale pour les migrations ou de l'Organisation des Nations Unies. Toutes ces discussions visaient à préparer le terrain au présent dialogue. Nous y avons

donc partagé enseignements tirés et meilleures pratiques et nous nous sommes consultés sur la manière de mettre l'accent sur les contributions que les migrations apportent au développement inclusif et durable. Néanmoins, c'est la présente réunion, le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui fournit le meilleur cadre pour rassembler les résultats des actions menées précédemment, en intégrant toutes leurs conclusions dans une évaluation globale et des recommandations efficaces.

Il va de soi que la Roumanie souscrit aux vues exprimées par l'observatrice de l'Union européenne sur cette question, mais je voudrais souligner quelques aspects qui revêtent une importance particulière pour mon pays.

Comme je l'ai déclaré dans d'autres forums, je compte faire connaître les vues des pays d'origine sur les migrations, en me fondant sur l'expérience directe de la Roumanie eu égard aux conséquences économiques et sociales de l'émigration. La Roumanie a souffert des conséquences d'une mobilité considérablement accrue, surtout ces 10 dernières années, de la main d'œuvre dans l'espace de l'Union européenne. Le montant élevé des envois de fonds est devenu un des moteurs de la croissance économique car les familles restées sur place en bénéficient sur les plans économique et social.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-50004(F)



Document adapté

Merci de recycler



Cependant, si l'appui fourni par le biais des envois de fonds est généralement reconnu comme favorisant le développement dans les pays d'origine, je saisis cette occasion pour réitérer la nécessité de reconnaître les avantages que présente l'arrivée de migrants dans les communautés des pays de destination. De ce fait, je souligne la nécessité de reconnaître l'importance que revêtent les contributions des migrants au développement. Par ailleurs, l'objectif final doit être d'améliorer la qualité du processus de migration en répartissant équitablement les avantages entre les pays d'origine et de destination. À cet égard, la coordination de l'aide est un instrument structurel que nous devons envisager de renforcer.

Selon moi, c'est la voie que nous devons emprunter pour mettre en place une démarche globale, fondée sur l'intégration cohérente des vues de toutes les parties prenantes et sur la nature complémentaire de divers aspects, notamment le développement et le respect des droits de l'homme. Dans l'absolu, si cela doit devenir une réalité, il est urgent de renforcer la coopération entre toutes les parties prenantes : les pays d'origine et de destination, les administrations locales et centrales et les organisations de la société civile.

Alors que nous poursuivons notre débat sur la bonne gestion des migrations, je réitère l'une de mes plus fermes convictions, à savoir qu'il est crucial que les mesures mises en place soient respectueuses des droits fondamentaux et des libertés des migrants. C'est une tâche fondamentale qui incombe aujourd'hui à nos dirigeants, qui sont confrontés à des situations particulières et à la vulnérabilité des migrants exposés à un grave risque de mauvais traitements. En outre, nous devons lutter contre la montée de la discrimination et des tendances xénophobes en promouvant la tolérance, la solidarité et le dialogue interculturel et interreligieux.

Une fois ces conditions de base satisfaites, nous devons élaborer des mesures fondées sur le principe de bonne gouvernance en promouvant l'intégration des migrants dans les pays hôtes ainsi que leur retour et leur réintégration dans leurs pays d'origine. En conséquence, il faut élaborer toute une série de politiques d'intégration, notamment dans les domaines social, économique et de l'éducation. L'accès au marché du travail doit être facilité dans le plein respect des normes internationales en la matière. Il importe d'adopter simultanément des mesures préventives pour empêcher que les migrants ne tombent dans l'illégalité. Enfin et surtout, il est vital de mettre en place une approche fondée sur l'action

si nous voulons accomplir le moindre progrès. Les discours politiques doivent passer de la rhétorique pure à des mesures concrètes qui doivent être mises en œuvre pour faciliter la contribution des migrations au développement.

Pour terminer mon propos, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour l'action menée par l'ONU, le Forum mondial sur la migration et le développement et l'Organisation internationale pour les migrations. Il faut accorder davantage d'importance à l'approche analytique par l'intermédiaire du Forum, et la Roumanie se tient prête à appuyer une telle approche et toutes les initiatives qui visent à harmoniser les migrations et le développement.

M. Erdene (Mongolie) (*parle en mongol; texte anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement mongol et de ma délégation, je tiens à remercier l'ONU d'avoir convoqué ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement afin de réfléchir à une approche basée sur les droits de la question multiforme des migrations dans le contexte du programme de développement. Je saisis cette occasion pour réaffirmer le ferme attachement du Gouvernement mongol à la mise en œuvre du document final du premier Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale, qui s'est tenu en 2006, et des conventions et accords pertinents par le biais de politiques et de mesures nationales.

La Constitution mongole, qui a été adoptée en 1992, consacre les droits de l'homme et la liberté et offre aux citoyens mongols la possibilité de choisir leur lieu de résidence et d'avoir accès à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé. Dans le sillage du passage à un système de marché au début des années 90, la mobilité humaine transfrontières a augmenté, et la Mongolie est devenue un pays d'origine, de destination et de transit. Selon le recensement effectué en 2010, plus de 4 % de la population mongole vit à l'étranger. Parmi ceux qui vivent à l'étranger depuis plus de six mois, la majorité, soit 41,3 %, ont quitté le pays pour aller travailler à l'étranger, et 37 % sont partis y faire leurs études. Dans le même temps, le nombre d'étrangers venus vivre en Mongolie a doublé entre 2000 et 2010, la plus grande partie de ces personnes étant employées dans le secteur minier.

Les principaux facteurs de dissuasion et d'attraction peuvent être expliqués par la recherche de meilleures conditions de vie, notamment, d'un côté, le souhait de mieux gagner sa vie en un temps

relativement court grâce aux salaires plus élevés, et, d'un autre côté, la demande d'une main-d'œuvre plus qualifiée et spécialisée dans les principaux secteurs du marché du travail national. Dans le même temps, si la mobilité humaine transfrontière a augmenté, l'absence de données détaillées, la mauvaise gestion et la réglementation inadaptée font qu'il est difficile de trouver un emploi officiel et décent, ce qui rend les personnes concernées plus vulnérables face à la traite des personnes, à la criminalité et aux violations de leurs droits.

Compte tenu de cette situation, le Gouvernement mongol élabore des politiques pour protéger les droits des migrants, optimiser les avantages que présentent les migrations pour les migrants et le développement du pays et réduire les conséquences néfastes des migrations. Il faut en priorité créer les conditions nécessaires pour permettre aux Mongols d'avoir un emploi avec un revenu garanti dans leur pays natal. Le Gouvernement a commencé à mettre en œuvre le projet *Beehive* – « Ruche » –, qui encourage les Mongols qui vivent et travaillent à l'étranger à revenir au pays natal. De même, nous avons entrepris des efforts pour renouveler le cadre juridique régissant les migrations internationales de travailleurs, l'accent étant principalement mis sur l'amélioration de la gestion des migrations, la protection des droits des migrants, la nécessité d'empêcher qu'ils ne se retrouvent en situation irrégulière et soient exposés à des risques divers et la refonte des réglementations régissant l'immigration de main-d'œuvre, en tenant compte des besoins du marché du travail national.

Le Gouvernement déploie des efforts considérables pour conclure des accords bilatéraux avec les pays de destination et d'origine en vue d'augmenter les avantages que présentent les migrations. Par exemple, nous avons conclu et mis en œuvre des accords bilatéraux avec la République de Corée dans les domaines de l'emploi, de la sécurité sociale et de la portabilité des pensions. Par ailleurs, le Gouvernement met en place des politiques pour établir des contacts avec les nombreux citoyens mongols qui demeurent à l'étranger et qui n'ont pas eu accès à des garanties sociales fiables depuis des années, en concluant des accords bilatéraux et en régularisant leur situation, en particulier en ce qui concerne les enfants et les femmes. D'autre part, nous déployons des efforts pour élargir notre coopération avec les pays de destination en garantissant les conditions nécessaires à l'application d'une démarche axée sur les droits dans le domaine des migrations et en obtenant des garanties

sociales de base pour la diaspora mongole et les membres de familles multiculturelles.

Je tiens à souligner l'importance que revêt l'adoption d'une démarche globale pour traiter de la question complexe des migrations internationales et augmenter les avantages que présentent les migrations pour les migrants et le développement des pays.

Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, la Mongolie a adopté une approche globale s'agissant d'intégrer les questions démographiques et de développement à son programme national de développement. J'ai également le plaisir d'informer les membres que le Gouvernement mongol est en train d'examiner sa politique démographique, en tenant compte des questions démographiques et de migration qui sont étroitement liées au programme national de développement et qui entrent dans ce cadre. Cette politique vise à établir une gestion des migrations internationales qui accorde la priorité aux droits des citoyens, aux intérêts nationaux et aux questions de développement prioritaires, encourage le retour de la diaspora mongole et garantit aux migrants le droit à l'éducation, à l'emploi et à la résidence en Mongolie.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement mongol est déterminé à appuyer le document final de ce Dialogue de haut niveau et j'exprime une nouvelle fois la volonté de la Mongolie de maintenir et préconiser une coopération encore plus étroite aux niveaux régional et mondial en vue de la mise en œuvre de politiques de migration fondées sur les droits, non discriminatoires et qui favorisent les priorités nationales et le développement.

Je souhaite plein succès aux délibérations de ce Dialogue de haut niveau.

M. Alshamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU et tous ceux qui ont participé à la préparation de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Il marque, de l'avis des Émirats arabes unis, l'aboutissement des efforts déployés ces sept dernières années pour mettre en avant, documenter et mesurer l'apport des migrations internationales au développement, en même temps qu'une nouvelle phase de coopération internationale fondée sur la réalité de la contribution des migrations internationales et de la mobilité de la main d'œuvre au développement humain, économique et social.

L'encadrement du phénomène de la mobilité de la main d'œuvre, dans sa corrélation avec le développement, doit être partie intégrante de l'élaboration du programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 si l'on veut optimiser les effets et les avantages de cette mobilité aux fins du développement, en réduire les répercussions négatives et permettre aux États Membres de faire évoluer leurs politiques nationales et de renforcer la coopération bilatérale et multilatérale dans ce domaine.

La région du golfe Arabe est considérée comme l'une des régions du monde qui attirent la plus importante main d'œuvre mobile transfrontière. Les pays membres du Conseil de coopération du Golfe accueillent aujourd'hui près de 17 millions de travailleurs de différentes nationalités, qui ont contribué et continuent de contribuer au développement de nos économies nationales et de l'économie de leur pays d'origine. Leurs envois de fonds représenteraient 80 milliards de dollars par an, d'après les estimations de la Banque mondiale. Nous devons également nous efforcer à ce que les effets de telles contributions sur le développement soient ressentis par toutes les parties concernées, à commencer par les travailleurs eux-mêmes, les membres de leur famille et leur environnement social dans leur pays d'origine, et contribuent ce faisant à la réalisation des objectifs de développement global et durable dans les pays d'origine.

Le Dialogue international engagé en 2006, et poursuivi dans le cadre du processus du Forum mondial sur la migration et le développement, est parvenu à une conclusion essentielle : l'optimisation, équitable et durable, des avantages de la migration pour le développement est dans l'intérêt commun de tous ceux qui sont concernés par le phénomène de la mobilité transfrontière sous toutes ses formes, et la coopération bilatérale et multilatérale, avec la participation des organisations internationales compétentes, peut permettre le succès de cette entreprise.

Dans le cadre du dialogue d'Abou Dhabi réunissant, sous la présidence de nos amis de la République des Philippines, les États d'Asie qui sont des pays d'origine et de destination de la main d'œuvre, les États du Golfe aspirent actuellement à trouver les moyens de permettre aux travailleurs de profiter des retombées du développement par des initiatives visant : premièrement, la diminution du coût du recrutement par la surveillance des activités des agences privées; deuxièmement, la mise en valeur du capital humain par la mise en valeur des compétences professionnelles

des travailleurs avant leur arrivée puis l'enregistrement et la validation des compétences acquises durant leur séjour et la reconnaissance, notamment par le biais d'accords avec les pays d'origine, des compétences acquises, une fois que les travailleurs retournent dans leur pays d'origine; troisièmement, l'élaboration d'un programme de recherche en vue de définir les aspects du développement humain et social disponibles et les moyens d'encourager les travailleurs et leur famille à placer une partie des transferts au profit de services sociaux tels que l'éducation et la santé; quatrièmement, la mise au point de systèmes d'information visant à mettre en adéquation l'offre et la demande, et partant, à multiplier les chances de succès des périodes de travail contractuel.

Notre gouvernement espère coopérer avec les organisations internationales et, en premier lieu, la Banque mondiale, l'Organisation internationale pour les migrations et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, afin de mener à bien de nombreux projets communs avec les États participant au dialogue d'Abou Dhabi. Nous sommes prêts à mettre les résultats et apports des initiatives du dialogue d'Abou Dhabi à la disposition du Programme des Nations Unies pour le développement et des organisations chargées d'élaborer le programme de développement pour l'après-2015.

M. Schmidt-Bremme (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord adresser les condoléances de mon gouvernement à ceux qui sont touchés par les faits tragiques survenus au large de Lampedusa. Ce ne sont que les derniers en date d'une série bien trop longue de catastrophes en mer Méditerranée.

Le Gouvernement allemand se félicite particulièrement de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui offre une occasion de promouvoir le débat international sur cette question. L'Allemagne est convaincue que le deuxième Dialogue de haut niveau marquera une étape décisive pour l'avenir des politiques de migration.

La Commissaire européenne, M^{me} Malmström, et la présidence de l'Union européenne ont déjà exposé les grandes lignes de la méthode adoptée par l'Union européenne à l'égard des migrations internationales et du développement. Nous partageons cette approche mais voudrions faire d'autres observations du point de vue de l'Allemagne.

Dans le cadre de l'examen de la question de la migration, l'Allemagne concentre actuellement son attention sur la situation tragique de millions de réfugiés syriens. Nous envoyons un puissant message de solidarité en fournissant une aide humanitaire considérable aux pays voisins. Nous avons en outre garanti à des dizaines de milliers de Syriens un séjour en Allemagne.

Du point de vue de l'Allemagne, pays qui a une grande expérience de l'immigration et dont le profil démographique a profondément changé, la mobilité humaine est une réalité mondiale de plus en plus importante dont les répercussions sur l'avenir des pays en développement comme des pays développés est claire.

L'Allemagne a élaboré sa politique de migration en coopération étroite avec les pays partenaires, inspirée par la juste prise en considération des intérêts bien compris de chacun. En outre, le Gouvernement a l'intention de mettre en œuvre une politique cohérente, tenant compte à la fois des préoccupations liées au marché de l'emploi et des questions relatives aux affaires étrangères, à la sécurité et au développement.

Ma délégation et moi-même saluons les observations positives du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement, M. Peter Sutherland, concernant les efforts déployés par l'Allemagne dans ce domaine. L'Assemblée peut être assurée que l'Allemagne continuera d'offrir les mêmes chances de participation et d'intégration à la vie sociale, économique et culturelle de l'Allemagne à toutes les personnes issues de l'immigration. Entre autres domaines d'activités importants figurent l'intégration et l'autonomie des migrantes; l'intégration des jeunes migrants au système scolaire et dans les établissements d'enseignement professionnels ainsi que sur le marché de l'emploi; une meilleure reconnaissance des diplômés étrangers; et une baisse importante des frais liés à l'envoi de fonds, annoncée hier.

Depuis 2006, le Gouvernement allemand organise régulièrement des sommets sur l'intégration. Un plan d'intégration nationale est la base sur laquelle repose l'intégration des migrants et, en particulier, la possibilité qui leur est donnée de développer le plus possible leur potentiel. Afin d'appliquer les principes essentiels que je viens de mentionner, le Gouvernement allemand est convaincu que les pays d'origine et d'accueil ont besoin d'échanges internationaux et d'un débat public

sur leurs expériences, stratégies et intérêts nationaux afin d'élaborer une politique de migration favorable au développement. Le Gouvernement allemand facilite le transfert des connaissances par l'intermédiaire de spécialistes retournant dans leur pays d'origine et dont le travail contribue au développement de ce pays. Il conseille les migrants souhaitant investir ou créer une entreprise dans leur pays d'origine. Il cofinance également des projets de développement.

L'Allemagne est partie à des partenariats de migration avec l'Arménie, la Géorgie, la République de Moldova et le Royaume du Maroc. Nos bonnes expériences avec ces partenariats nous encouragent à approfondir la voie du dialogue bilatéral et régional et une coopération directe dans le domaine de la migration et de la mobilité.

L'Allemagne est plus que jamais consciente du fait qu'une migration bien gérée est une situation gagnante, tant pour les migrants et leurs pays d'origine que pour l'Allemagne. Ainsi, la migration est clairement liée au développement et il faut en tenir compte dans les préparatifs du programme de développement pour l'après-2015 en tant que catalyseur d'un développement inclusif et durable.

M. Ly (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam tient d'abord à remercier l'Assemblée générale d'avoir convoqué le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, un événement important au Siège des Nations Unies dans cette belle ville de New York.

Aujourd'hui, 4,5 millions environ de Vietnamiens vivent à l'étranger et quelques 730 000 migrants vietnamiens qui ont travaillé, étudié et sont mariés à des étrangers à l'étranger. Le Viet Nam est un pays d'origine, de transit et de destination pour les migrants, et le Gouvernement vietnamien a reconnu que la migration internationale est une conséquence de la mondialisation et exige non seulement des politiques efficaces et des activités effectives de la part de tous les gouvernements, des organisations internationales et d'autres dans la communauté mondiale, mais également une coopération internationale. La politique du Gouvernement vietnamien en matière de migration consiste à faciliter la migration régulière et à prévenir et combattre la migration clandestine.

Le Viet Nam est un membre actif et responsable des initiatives et des processus régionaux et internationaux dans le domaine de la gestion des migrations en

général, et de la prévention et de la lutte contre les migrations illégales et la traite des êtres humains en particulier, ce qui est l'autre aspect du problème. Mon gouvernement attache une grande importance à la lutte contre la traite des êtres humains. Tout en favorisant la diffusion de l'information, nous continuons également d'introduire de nouvelles lois et de nouveaux règlements pour prévenir et combattre la traite des personnes. Des plans d'action nationaux ont été formulés, et une commission nationale pour la prévention et la lutte contre les crimes liés notamment à la traite des femmes et des enfants a été mise en place. La commission est constituée de mécanismes pluri-institutionnels émanant de 17 ministères, syndicats et organisations.

Les autorités compétentes du Viet Nam ont fait beaucoup d'efforts pour mettre en œuvre des mesures relatives aux poursuites, à la protection et à la prévention du trafic des migrants et de la traite des personnes. Gardant à l'esprit que la migration internationale exige une coopération transfrontalière, le Viet Nam est actif dans la International Peace Commission (Commission internationale de la paix), le Processus de Bali, le Processus de Colombo, le dialogue sur les migrations de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et l'Initiative ministérielle coordonnée du Mékong contre la traite des êtres humains, ainsi que dans la promotion d'une coopération efficace avec les organisations internationales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, comme par exemple l'Organisation internationale pour les migrations, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Projet interinstitutions des Nations Unies sur la traite des personnes, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale du Travail, la Fondation Asie et bien d'autres.

À la fin de 2011, le Viet Nam a ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et a adhéré au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants. Le Viet Nam a signé des accords bilatéraux sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains et la protection des victimes avec le Cambodge en 2005, la Thaïlande en 2008, et le Laos et la Chine en 2010.

Présent au Dialogue de haut niveau, le Gouvernement du Viet Nam partage l'opinion selon laquelle la migration crée des perspectives de

développement. Le Viet Nam, qui s'est joint au Dialogue de haut niveau, a les avis suivants.

Premièrement, la migration est certainement le résultat des processus de mondialisation et d'intégration. Le Viet Nam contribuera à la prise en compte de la question des migrations internationales et du développement dans le cadre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Deuxièmement, le Gouvernement vietnamien poursuivra ses nombreux efforts en vue d'encourager la migration régulière tout en protégeant les droits des migrants, et de lutter contre l'immigration illégale en imposant des peines sévères pour les crimes de trafic de migrants et de traite de personnes. Troisièmement, le Gouvernement vietnamien continue de coopérer sur les questions migratoires à tous les niveaux – national, bilatéral, régional et international.

M. Taveras (République dominicaine) (*parle en espagnol*): La République dominicaine est une nation dont la vocation internationaliste est fermement consacrée par sa Constitution. Au vu de son appui constant aux initiatives internationales en faveur des idéaux de justice, d'équité et de développement social, économique et politique des pays, mon pays souscrit clairement et sans réserve à tous les concepts énoncés par l'Assemblée générale dans le cadre de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

La raison en est que notre nation est fondamentalement un creuset de races et de richesse culturelle où la migration a joué un rôle majeur. En tant que pays d'origine, de destination et de transit, nous reconnaissons que les migrations sont un facteur pluridimensionnel qui a des répercussions sur le développement des pays concernés.

Si nous devons définir ce qu'est un migrant, nous arriverions à la conclusion que le mot clef qui le caractérise est « espoir » car, d'une manière générale, si les gens quittent leurs racines, c'est qu'ils espèrent s'ouvrir de nouvelles perspectives, découvrir des horizons lointains et trouver un espace de vie qui n'existe pas dans leur environnement ou qu'ils préfèrent chercher sous d'autres latitudes pour des raisons telles que l'amour, l'épanouissement personnel, voire la faim, pour n'en citer que quelques-unes.

Mais cette question ne saurait être analysée en termes strictement humains ou économiques. Nous devons considérer tous les facteurs qui la sous-tendent

ainsi que les intérêts mobilisés par le processus de la migration que j'ose qualifier de « grand défi du XXI^e siècle ».

Si tous les droits doivent être garantis, nous ne devons pas perdre de vue la façon dont la communauté internationale doit les traiter. Il faut assurément faire tous les efforts possibles pour éviter le racisme, la xénophobie et toute autre forme de discrimination sociale ou politique à l'encontre des migrants. Il est vrai également que l'examen de cette question dans cette enceinte – en vue de parvenir à un consensus sacré – doit faire fi de tous les bruits émanant généralement de divers groupes d'intérêts, parfois nobles, solidaires ou inspirés, ou parfois politiques, économiques ou alors tout simplement qui cherchent à blanchir les capitaux de l'industrie de la traite des personnes qui profite du désir raisonnable et justifié des nations et des organisations internationales de garantir les droits des victimes.

Nous ne pouvons pas non plus dissocier la migration de l'une de ses causes principales, à savoir la répartition inéquitable des richesses mondiales entre le Nord et le Sud entraînant le gaspillage, le consumérisme et l'indifférence devant l'absence croissante de perspectives en général, comme l'emploi et l'accès aux connaissances ou, pire encore, la faim. En revanche, la migration joue un rôle incontestable de recherche de l'équilibre, et les envois de fonds apportent une bouffée d'oxygène à tous ceux qui n'ont pas d'accès aux opportunités.

Tant que les dirigeants du monde n'adopteront pas comme programme systématique la mise en place d'innombrables plans Marshall à petite échelle afin de réduire progressivement les réalités injustifiées que vivent nombre de pays qui connaissent des niveaux de pauvreté qui constituent un affront à l'humanité, la migration se poursuivra sous divers prétextes, parmi lesquels la nécessité de préserver la sécurité et l'identité des nations ne saurait être purement et simplement ignorée, si nous commençons par respecter le principe des domaines réservés des États, qui garantit l'existence même de la communauté des nations.

La défense de la migration sera toujours nécessaire, mais elle doit se faire au cas par cas et dans une perspective équilibrée. Nous sommes tous des pays d'origine, mais là où la question de la subsistance et de la quête d'espace vital devient presque très souvent une question de vie ou de mort, nous ne saurions nier la responsabilité qui nous incombe à tous de promouvoir une solidarité bien intentionnée permettant de

consolider les institutions nationales et de développer les économies, car nous ne devons jamais perdre de vue le facteur de déstabilisation géopolitique et de tragédie humaine inhérent à tout processus migratoire existant en dehors d'un cadre garantissant la sécurité, l'ordre et le plein respect des droits de l'homme.

Il ne s'agit donc pas d'une simple déclaration de bonne volonté. Nous devons lutter contre les inégalités qui transforment les flux migratoires en une menace à la sécurité des personnes qui deviennent généralement victimes de la traite. C'est pourquoi nous suggérons d'examiner la question avec prudence et impartialité, et d'éviter que l'usage irresponsable de la communication sociale ne conduise les décideurs nationaux et internationaux à l'erreur et à la confrontation irréfléchie avec des États responsables au plan international du simple fait d'avoir réagi aux stéréotypes médiatiques incohérents et absolument non conformes à la réalité. Alors, préconisons et adoptons des normes raisonnables, en évitant le populisme dangereux et en faisant preuve de responsabilité.

Je terminerai en paraphrasant l'éminente juriste française, Laurence Dubin, qui a toujours conseillé aux avocats de ne pas oublier la vertu de la prudence et d'étudier toutes les conséquences des réformes qu'ils préconisent, et d'essayer de connaître tous les intérêts en jeu; sinon, sous prétexte de vouloir faire régner une meilleure justice, ils risqueraient d'anéantir celle déjà en place. Elle a tout particulièrement conseillé d'avoir à cœur l'intérêt de la sécurité, laquelle s'avère être nécessaire dans la vie en société, sachant que l'abolir ne conduira pas à une meilleure justice.

M^{me} Telalović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale au nom des institutions chargées de la migration et de la diaspora en Bosnie-Herzégovine.

Tout d'abord, nous tenons à exprimer nos condoléances aux familles et amis des migrants qui ont tragiquement perdu la vie en Méditerranée hier.

La Bosnie-Herzégovine souhaite en effet faire partie d'une solution au niveau mondial dans le domaine des migrations internationales, et ce pour plusieurs raisons. Afin d'associer la migration et le développement, la Bosnie-Herzégovine agit conformément aux recommandations de la Commission européenne énoncés dans deux documents clefs, à savoir l'Approche globale de la question des migrations

et de la mobilité et le Rapport biennal sur la cohérence des politiques pour le développement.

La nécessité pour mon pays de mener des activités visant à associer la migration et le développement découle de ce qui suit. La Bosnie-Herzégovine affiche le second taux d'émigration le plus élevé parmi les pays en développement d'Europe. La diaspora de Bosnie-Herzégovine représente environ 38,9 % de la population totale du pays, et un si grand nombre de personnes ne doit pas être exclu de la dynamique de développement de notre pays. Les émigrants bosniens vivent dans presque tous les pays du monde, sur pratiquement tous les continents. Les principaux pays d'accueil en Europe sont l'Allemagne, l'Autriche, la Slovénie, la Suède et la Suisse; les autres pays d'accueil importants sont les États-Unis, le Canada et l'Australie.

La Bosnie-Herzégovine a donc connu un vaste exode des cerveaux; une grande partie de l'émigration de notre pays est constituée de travailleurs hautement qualifiés. La Banque mondiale estime que le taux d'émigration des personnes du secteur tertiaire en Bosnie-Herzégovine s'élève à 28,6 %.

Nous avons reçu un afflux considérable de fonds envoyés par notre diaspora, et le volume de l'épargne demeure encore plus élevé. Ces dernières années, les envois de fonds ont représenté entre 7 et 15 % de l'ensemble du produit intérieur brut de la Bosnie-Herzégovine. En outre, le volume annuel des fonds envoyés par notre diaspora est six fois plus élevé que la totalité de l'investissement direct étranger en Bosnie-Herzégovine, et trois fois plus élevé que la totalité de l'aide publique au développement. En outre, l'on estime que le volume de l'épargne réalisé par notre diaspora est quatre fois supérieur au volume global des transferts de fonds.

Les activités suivantes ont été menées dans mon pays dans le but d'associer la migration et le développement. Nous avons reconnu le rôle que joue la diaspora dans le développement, et nous avons inséré un certain nombre d'activités y relatives dans les principaux documents stratégiques. Le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a adopté plusieurs documents relatifs à la migration et le développement, y compris des documents portant sur les flux financiers et les investissements dans le pays liés à la migration et à la diaspora scientifique. Depuis maintenant cinq ans, les institutions de mon pays établissent chaque année de manière indépendante des profils migratoires sur

la Bosnie-Herzégovine comprenant des chapitres sur l'émigration et les transferts de fonds.

Ces dernières années, sur notre initiative, nous avons accueilli quatre grandes manifestations régionales dans les Balkans occidentaux sur le thème des liens migration et développement : un atelier régional intitulé « Liens entre la migration et le développement des pays d'origine dans les Balkans occidentaux », un atelier de recherche international sur « La migration issue de la Bosnie-Herzégovine », un événement régional intitulé « Cadre institutionnel de la politique de la diaspora axée sur le développement », et un atelier international sur l'émigration internationale.

Nous avons recueilli des données et collaboré avec des organisations non gouvernementales et des membres de la diaspora dans le but de mettre en place un réseau afin d'accroître le transfert de connaissances et les projets d'investissement en Bosnie-Herzégovine. Nous avons apporté notre appui et participé à des projets de retour des cerveaux et à de nombreuses activités organisées par des organisations non gouvernementales gérées par notre diaspora à l'étranger.

En 2012, le Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine a adopté la stratégie nationale sur les migrations et l'asile, dont l'un des objectifs est de renforcer la capacité institutionnelle de mon pays à associer la migration au développement et à utiliser les ressources provenant de la diaspora pour le développement de la Bosnie-Herzégovine.

Dans le cadre de l'accord de partenariat sur les migrations signé par la Suisse et la Bosnie-Herzégovine, la Direction suisse du développement et de la coopération a financé deux projets importants : « Diaspora bosnienne en Suisse » et « Migration et développement : intégrer la migration dans le développement local ».

Nous avons essayé de susciter l'intérêt des pays développés et de certaines organisations intergouvernementales et internationales importantes qui opèrent en Bosnie-Herzégovine, afin de les amener à intégrer la question des migrations et du développement dans leurs stratégies et plans d'action et à coopérer étroitement avec nos institutions dans ce domaine. Malheureusement, les liens entre les migrations et le développement ne figurent pas dans les plans d'aide au développement en Bosnie-Herzégovine. Il y a eu néanmoins quelques exceptions notables, comme l'accord bilatéral de partenariat sur les migrations signé avec la Suisse.

Pour terminer, nous espérons que nous continuerons tous à nous référer à la Déclaration adoptée lors de ce Dialogue de haut niveau (résolution 68/4) et aux autres documents qui ont été présentés afin de poursuivre et d'intensifier nos efforts visant à intégrer cette question transversale que sont les migrations internationales dans les politiques étrangère, sociale, de développement, de l'éducation et dans toutes les autres politiques pertinentes aux niveaux national, régional et mondial. Les migrations sont une question mondiale, et, de ce fait, elles doivent être réglementées à l'échelle mondiale.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions présenter nos condoléances les plus sincères aux familles des migrants touchées par la tragédie survenue hier à Lampedusa.

Je tiens à féliciter le Président Ashe d'avoir convoqué ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement au moment opportun. Nous voudrions saisir cette occasion pour l'assurer de l'appui constructif du Nicaragua tout au long de ce Dialogue. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par les Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et à celle faite par Cuba au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Ce Dialogue constitue une excellente occasion de promouvoir la gouvernance en matière de migrations internationales, en particulier en ce qui concerne la protection des droits fondamentaux de tous les migrants, y compris leurs droits économiques, sociaux et politiques; la perception que le public a des migrants et de la migration; l'intégration de la migration dans les programmes nationaux et mondiaux de développement, et notamment son intégration dans le programme de développement pour l'après-2015.

À l'heure de la mondialisation, le phénomène des migrations internationales a pris de l'ampleur. Le mouvement de populations dans toutes les régions est en grande partie la conséquence de l'ordre économique et financier international actuel caractérisé par des inégalités et des injustices. Cette situation a contraint des millions de personnes à émigrer vers les pays industrialisés à la recherche de meilleures conditions de vie. Les guerres imposées de l'extérieur aux pays en développement ont également un impact sur les flux migratoires.

Face à la réalité de la mondialisation, il convient d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques

migratoires cohérentes. Aujourd'hui plus que jamais, il nous faut dans ce domaine un cadre de coopération fondé sur une gestion ordonnée et une régulation efficace des flux migratoires afin de prévenir le trafic des migrants et la traite des personnes et de garantir le respect des droits de l'homme et des libertés des migrants.

Les contributions des migrants au développement socioéconomique des pays de destination n'ont pas encore été reconnues à leur juste valeur. Dix pour cent des Nicaraguayens vivent à l'étranger, et le Nicaragua est l'un des principaux bénéficiaires des transferts de fonds en Amérique latine et dans les Caraïbes. Par conséquent, nous tenons à réitérer qu'il est impératif de mettre tout en œuvre pour éviter que les conditions de travail des travailleurs migrants et de leurs familles ne continuent de se détériorer.

Nous ne pouvons pas examiner la question des migrations sans nous attaquer à ses causes profondes. Il s'agit d'un problème structurel découlant de l'absence d'un nouvel ordre économique. Même si des progrès ont été réalisés s'agissant de réduire la pauvreté, de profondes inégalités subsistent dans le monde entier. Je voudrais brièvement faire part à l'Assemblée de nos expériences en ce qui concerne nos migrants.

Dans le cadre de la politique mise en place par les pouvoirs publics en matière de protection des migrants nicaraguayens, nous avons établi des consulats mobiles dans les pays où vivent des migrants nicaraguayens. Nous avons ainsi facilité la tâche à nos citoyens pour ce qui est de leurs papiers d'identité. Par ailleurs, nous avons signé avec les pays concernés des accords importants portant sur le rapatriement des citoyens nicaraguayens. Qui plus est, nous avons axé nos politiques de développement sur les Nicaraguayens en lançant des initiatives visant à les intégrer dans le développement du pays et à améliorer considérablement leurs conditions de vie, grâce à des politiques d'investissements publics, de gratuité de l'enseignement et des soins de santé et d'investissements directs étrangers.

Au cours de ces dernières années, nous avons connu une croissance économique de 5%, ce qui a beaucoup bénéficié à notre population et a permis la réduction du nombre de Nicaraguayens qui auparavant n'avaient d'autre choix que d'émigrer et l'augmentation du nombre de nos concitoyens qui choisissent de rentrer au pays. Ce ne sont là que quelques-unes de nos meilleures pratiques, mais beaucoup doit encore être fait avec la collaboration avec la communauté internationale. Plus précisément, il faut reconnaître que la migration a des

liens avec les trois piliers du développement durable et qu'elle doit être dûment intégrée dans le programme des Nations Unies pour le développement pour l'après-2015, en définissant des objectifs clairs.

Pour terminer, je voudrais réitérer que sans volonté politique, nous ne pourrions pas traiter efficacement de cette question. Dans ce domaine de coopération, il faudra que les États Membres de l'ONU fassent des contributions concrètes afin de protéger tous les migrants.

M. Caramitsos Tzieras (Grèce) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette réunion. Nous sommes convaincus que ce Dialogue de haut niveau est une bonne occasion d'échanger des vues et des idées sur cette question internationale importante, dans un esprit constructif.

La Grèce s'associe à la déclaration sur les migrations et le développement qui a été faite hier par l'observatrice de l'Union européenne. Dans ce contexte, je voudrais faire quelques observations supplémentaires sur la question à l'examen.

Les migrations et le développement sont étroitement liés. Nombreux sont les défis liés à l'aspect développement des migrations, et il est impératif de prendre les mesures qui s'imposent pour les relever. Des migrations bien gérées peuvent avoir des effets positifs aussi bien dans les pays d'origine que dans les pays de destination. La coopération dans ce domaine entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé et les organisations internationales est indispensable. La communauté internationale doit également s'attaquer aux causes profondes des migrations illégales en promouvant davantage la sécurité et un développement équilibré dans le monde. À cet égard, nous sommes favorables à l'intégration de la question des migrations dans le programme de développement pour l'après-2015.

La Grèce et les pays européens dans leur ensemble continuent de faire face à d'importants flux de migrants alors qu'ils sont frappés par une crise économique et financière grave ayant des dimensions locales, régionales et mondiales. En particulier, mon pays partage des frontières avec des régions qui connaissent de graves problèmes géoéconomiques et géopolitiques. La Grèce essaie de s'attaquer avec fermeté au problème de migrations illégales, tout en essayant de se sortir d'une crise financière sans précédent. Dans ce contexte, la politique grecque se base sur plusieurs axes principaux.

Premièrement, face à l'immigration légale et illégale, la Grèce promeut des mesures d'intégration sur le marché du travail, dans le système éducatif et dans les structures de sécurité sociale, et s'emploie à gérer les flux migratoires d'une manière efficace, tout en respectant la dignité des migrants et les normes, les politiques et les pratiques en vigueur concernant l'asile. Deuxièmement, la politique grecque se fonde sur des mesures spécifiques à court et à long terme, preuve de notre détermination à les mettre en œuvre en dépit des nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés.

Enfin, la Grèce privilégie une politique de coopération avec les principaux acteurs de la lutte contre les migrations illégales. Parmi ces parties prenantes figure l'Union européenne – la Grèce participe activement au cadre européen chargé de la lutte contre l'immigration illégale et de l'intégration des immigrants légaux. À cet égard, la Grèce reconnaît que la mobilité des personnes dans le cadre des migrations contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; cette question sera d'ailleurs, avec les questions connexes, l'une des priorités de la Grèce durant son prochain mandat de président de l'Union européenne pendant le premier semestre de 2014.

La Grèce coopère également avec les organisations internationales, dont elle salue les contributions, notamment celle de l'ONU, à la réalisation des objectifs du Millénaire, soulignant à cet égard le rôle du Forum mondial sur la migration et le développement; avec la société civile et les organisations non gouvernementales, qui sont nombreuses à avoir contribué à une gestion plus efficace et plus efficiente des migrations légales; avec les pays de transit; et, enfin, avec les pays d'origine des immigrants illégaux, qui doivent se joindre aux efforts qui s'imposent pour relever avec succès ce défi universel.

Nous appelons à la création d'un cadre politique permettant de faciliter la réadmission des migrants dans leurs pays d'origine, tout en étant fermement convaincus que la migration illégale doit être abordée de manière humaine mais efficace. Les législations européenne et nationales fournissent le cadre nécessaire à une gestion ordonnée et légale des migrants visant à les intégrer avec succès dans la société européenne.

Je voudrais pour terminer dire que la Grèce est pleinement déterminée à coopérer avec tous les acteurs concernés aux échelons national, régional et international, et à rechercher les meilleurs moyens de maximiser les bénéfices de la migration et de s'attaquer

efficacement aux défis qu'elle représente, en conformité avec les politiques européennes applicables.

M. Al-Quhali (Yémen) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord présenter mes sincères condoléances aux familles des victimes qui ont péri dans l'accident de Lampedusa, au nom desquelles nous demandons la miséricorde de Dieu.

Nous appuyons la déclaration prononcée par les Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La migration, phénomène humain remontant aux temps immémoriaux, rapproche les peuples et les cultures en les intégrant au même tissu social. Les migrants, ambassadeurs pacifiques de leur pays, apportent avec eux leur culture. Nous estimons que la migration peut être une manière de réduire la violence, d'accroître la stabilité et de combler l'écart économique entre les États.

Le Printemps arabe, qu'ont vécu plusieurs pays arabes y compris le Yémen, n'était pas dû à de quelconques lacunes législatives ou à un irrespect des droits et obligations : il découlait de l'éveil d'une génération de jeunes au chômage vivant dans une pauvreté extrême. Il existe diverses obédiences terroristes, telles qu'Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes, qui attisent la violence et la haine et exploitent les jeunes afin de mettre à exécution leur politique de destruction, aidés en cela par la pauvreté et le chômage. Au nombre des problèmes qui assaillent actuellement le Yémen, le principal est le chômage, en partie lié à la présence sur notre sol de près d'un million et demi de réfugiés venus de la Corne de l'Afrique après avoir fui la guerre dans leurs pays, dont elle a entraîné la destruction presque totale. Malgré la pénurie de ressources, les dirigeants politiques yéménites ont fait tout leur possible pour aider ces jeunes et protéger leurs droits fondamentaux et leur dignité.

À cet égard, je ne saurais omettre de remercier chaleureusement et d'applaudir, au nom des dirigeants de mon pays, l'ONU et l'Organisation internationale pour les migrations, pour l'assistance qu'elles ont apportée aux personnes déplacées au Yémen. Nous espérons que la communauté internationale et les pays donateurs continueront de contribuer aux programmes de développement visant à lutter contre les divers problèmes économiques, sociaux et politiques nés des conflits politiques et des politiques de soumission, ainsi qu'à régler la crise qui a éclaté en 2011. En effet, sans les efforts ou l'aide de la communauté internationale,

et en particulier de l'ONU et du Conseil de sécurité, du Conseil de coopération du Golfe et de l'Arabie saoudite, sous les auspices de la maison al-Saoud, le Yémen aurait plongé dans une guerre civile totalement destructrice pour le pays.

Au niveau national, malgré les difficultés et les facteurs défavorables, nous avons élaboré un système positif et moderne de réglementation aux fins d'une migration sûre, régulière et ordonnée. Nous avons également mis en place des programmes de formation destinés aux travailleurs étrangers et nous coordonnons actuellement nos efforts avec divers organismes afin de lutter contre la migration illégale et la traite des êtres humains. Le Ministre chargé de la migration a décidé la suppression des frais qui étaient injustement imposés aux travailleurs migrants et nous avons établi des lois de protection sociale dans les domaines de la planification et de l'investissement. Des bureaux chargés des intérêts des travailleurs migrants seront bientôt mis en place au sein de nos missions à l'étranger; en outre, nous avons également mis sur pied un conseil national des étrangers et un bureau d'aide aux travailleurs étrangers et yéménites, qui bénéficieront de la participation d'investisseurs. Une base de données est en cours de mise au point, et nous préparons la quatrième édition de la conférence quadriennale des travailleurs étrangers. Par ailleurs, une chaîne de télévision spécifiquement destinée aux travailleurs migrants est en cours de création pour répondre à leurs besoins.

Le Yémen est également le pays d'origine de nombreux travailleurs migrants résidant dans de nombreux pays à travers le monde. La participation de ces migrants à la vie et à la société de ces pays est reconnue comme étant un facteur majeur de leur développement. Le Yémen, au stade actuel de sa transition en cours, forme le voeu que le présent Dialogue de haut niveau apportera des solutions dignes de ce vaste rassemblement, afin que puissent être relevés les immenses défis auxquels sont contraints de se mesurer tant de migrants. Le premier défi, en ce qui nous concerne, consiste à superviser et organiser une migration et un emploi légaux. Deuxièmement, nous espérons voir s'instaurer un système de protection des droits des travailleurs étrangers et migrants, et de ceux des membres de leur famille, conformément aux règles juridiques appliquées au niveau national et aux normes du droit international. Troisièmement, nous voulons également que s'améliore le processus de développement afin d'engendrer des débouchés économiques et de régler

les problèmes économiques des pays qui exportent des travailleurs migrants.

M. Mushy (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nos deux jours de Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement témoignent à suffisance de la reconnaissance collective du rôle que jouent la migration et les migrants dans le développement des pays d'origine, de transit et de destination. Grâce à cette réunion, et aux nombreuses autres qui l'ont précédée, nous mettons une fois de plus la question des migrations internationales en tête des priorités du programme de développement mondial. En outre, le moment choisi pour sa tenue est fort opportun, étant donné les consultations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015.

À notre avis, le Dialogue de haut niveau devrait préciser et confirmer le lien entre migration et développement dans le contexte du prochain programme de développement. Nous sommes tout à fait conscients des défis qui nous attendent s'agissant d'intégrer la question des migrations aux futurs objectifs de développement durable, en raison de son caractère complexe, mais nous sommes convaincus que grâce à ce dialogue de deux jours et aux débats qui suivront, nous trouverons une solution viable.

Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 reconnaît que les migrants et les migrations contribuent au bien-être économique de leurs pays de destination et d'origine. Nous sommes donc persuadés qu'une migration bien ordonnée peut et doit contribuer à l'élimination de la pauvreté des ménages, des familles, des sociétés et des pays, accroître le capital humain et avoir un effet multiplicateur sur les économies locales. Les migrants peuvent aussi apporter des compétences, une expertise, de la technologie, des normes culturelles et des connaissances, notamment un savoir traditionnel, à leur pays d'origine comme à leur pays d'accueil.

Fort de ce constat, notre gouvernement a lancé des processus visant à améliorer le bien-être des membres de la diaspora afin de leur permettre de participer plus efficacement au développement socioéconomique de leur patrie, grâce notamment aux transferts de fonds et aux investissements directs. C'est le Département chargé des affaires de la diaspora qui est le fer de lance de cette action menée sous l'égide du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale.

Nous avons en outre élaboré un plan d'action sur les questions liées à la migration pour la période 2012-2016 qui vise à renforcer les capacités institutionnelles, à instaurer des processus de consultation nationale, à resserrer le dialogue entre les organismes régionaux et nationaux, à recenser et combler les lacunes en matière de données et à formuler des stratégies de gestion des flux migratoires et de contrôle aux frontières. Le plan propose aussi des moyens de renforcer la coordination interne entre les organismes gouvernementaux qui s'occupent des questions liées à la migration.

La Tanzanie est l'un des pays du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) où la Facilité ACP-pilote pour la migration est opérationnelle depuis 2011. Le principal objectif de cette initiative est d'encourager l'intégration des questions relatives à la migration dans les politiques et les stratégies de développement. Grâce à l'appui des pays ACP, la Tanzanie a créé un comité consultatif national sur les migrations composé d'entités gouvernementales, de la société civile, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. Actuellement, nous travaillons à l'élaboration d'une politique nationale de la migration et du développement.

Les migrants sont de plus en plus mobiles, affluant vers nos frontières ou les quittant dans l'espoir d'une vie meilleure. Ces mouvements font peser un lourd fardeau sur les pays d'accueil, surtout ceux aux économies fragiles. L'aide internationale est indispensable dans ces conditions. Mais ce qui l'est plus encore, c'est la mise en place d'un climat politique garantissant un traitement humain des migrants, notamment la régularisation de ceux qui sont en situation irrégulière, afin de leur permettre de participer en toute liberté à l'effort de développement dans les pays où ils résident.

La communauté internationale doit comprendre et prendre en compte les complexités et les particularités nationales et régionales lorsqu'elle traite de la question des migrations internationales et du développement. Les pays comme le mien, la Tanzanie, qui est à la fois un pays de transit et de destination pour les migrants, sont confrontés à une myriade de défis, allant de la criminalité armée à la violation des lois et règles de protection de la faune et de la flore sauvages, en particulier l'abattage et le braconnage, en passant par la prolifération des armes légères et de petit calibre. La plupart des États qui sont entourés de pays en proie au conflit et à la guerre sont confrontés à la même situation. Chaque gouvernement

doit par conséquent avoir toute latitude de décider de sa politique en matière de migration et de définir ses priorités en fonction de sa situation géopolitique et des normes internationales. Il n'existe pas de politique clefs en main à cet égard.

Je tiens à souligner que le lien entre migration et développement est déterminant pour réaliser le plein potentiel de la mondialisation. La contribution des migrants au développement dépend fortement de la création d'un environnement où les migrants peuvent investir dans leur épanouissement personnel et dans le développement de leurs pays. Il nous faut parvenir à définir et à promouvoir un schéma viable en matière de migration, qui vienne compléter le programme de développement pour l'après-2015. Même si nous souscrivons au document final, ma délégation est fermement convaincue que la Déclaration issue du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (résolution 68/4) ne se focalise pas assez sur le lien entre migration et développement dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015. Il importe donc au plus haut point que nous poursuivions nos consultations sur le sujet pour être sûrs d'avoir une idée claire du rôle de la migration dans le développement futur.

Hier et aujourd'hui, nous avons entendus de nombreuses délégations exprimer leurs condoléances et leur compassion aux personnes qui ont perdu des êtres chers dans la récente tragédie survenue à Lampedusa. Si nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, pensons vraiment ce que nous disons, nous devons agir et agir maintenant. Notre compassion et nos condoléances doivent se traduire en actes. Nous devons unir nos efforts pour veiller à ce que la problématique migrations internationales et développement figure en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015. Il nous faut avoir un objectif et un but clairement définis, et ce but et cet objectif doivent être inscrits au programme de développement pour l'après-2015. Faute de quoi, les proches, notamment les femmes, les enfants et les femmes enceintes, de ceux qui ont perdu la vie hier – le hasard a voulu que cela se produise le jour où nous entamions notre dialogue de haut niveau – nous jugeront durement.

Enfin, je souhaite m'associer aux déclarations faites par les représentants des Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et du Bénin, au nom des pays les moins avancés.

M. Calderón (Colombie) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement colombien, je tiens à saluer chaleureusement tous les membres de l'Assemblée. La Colombie se félicite de la tenue du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, organisé par l'Organisation des Nations Unies, qui est l'instance appropriée pour débattre des grands aspects des migrations internationales.

La Colombie apprécie et salue les éléments importants repris dans la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (résolution 68/4), comme par exemple la reconnaissance de la contribution des migrants au développement des pays de destination, d'origine et de transit, et la nécessité de promouvoir et de protéger effectivement les droits de l'homme et les libertés de tous les migrants, indépendamment de leur statut.

Pour la Colombie, il est manifeste que la gouvernance en matière de migration ne relève pas de politiques unilatérales et qu'il doit y avoir un engagement réel, fondé sur la coopération internationale, à parvenir à l'adoption d'un instrument multilatéral contraignant qui prendrait la forme d'une convention internationale sur la migration. À cet égard, la Colombie souhaite souligner les avancées enregistrées en termes de coopération dans sa région, notamment s'agissant du renforcement des mesures destinées à garantir le respect des droits fondamentaux des migrants dans le contexte de la Conférence sud-américaine sur les migrations, dont la Colombie assume actuellement la présidence.

Sur un plan historique, la Colombie s'était caractérisée comme pays de départ de migrants. Cependant, depuis une décennie, le pays a connu une croissance notable des arrivées de migrants désireux de rester sur le territoire national. En outre, de par sa position géographique, la Colombie est devenue un lieu de transit de migrants entrés de façon irrégulière, qui sont victimes de réseaux de trafic de migrants. Dans ce contexte, la Colombie s'est attachée à renforcer ses institutions pour faire face au phénomène migratoire, et elle est aujourd'hui dotée d'un cadre normatif pénalisant la traite et le trafic de migrants mais surtout, permettant la mise en place de mécanismes d'aide aux victimes et de défense de leurs droits. De même, nous avons adopté une loi portant création de notre système national de migration, qui coordonne les efforts du Gouvernement avec le pouvoir législatif et la société civile. Par ailleurs, nous avons également adopté une loi qui réglemente

la politique de retour de nos migrants encore hors du territoire.

Sur le plan institutionnel, pour ce qui concerne le contrôle migratoire, la Colombie applique un nouveau modèle de gestion des migrations fondé sur trois axes fondamentaux : le service, la sécurité et les droits fondamentaux des migrants. Nous voudrions aujourd'hui faire connaître ce modèle en tant que pratique optimale, en donnant un visage humain à la politique pratiquée à l'égard des migrants. Notre modèle prévoit une nouvelle autorité migratoire chargée de faciliter le service, et en particulier de s'occuper des personnes en situation de vulnérabilité parce que victimes de la traite ou du trafic de migrants, et de leur fournir des garanties. Cette autorité assure également un suivi constant des questions migratoires au niveau institutionnel, ce qui nous a permis d'adopter une politique publique et de renforcer chacune des institutions concernées. Dans ce cadre, nous avons créé un réseau sur les migrations visant à coordonner les efforts des différentes entités gouvernementales, qui vient s'ajouter à l'exercice mis sur pied par les diverses organisations non gouvernementales en vue de fournir une assistance et un appui aux migrants.

Enfin, je tiens à souligner et à saluer l'appui apporté par l'Organisation internationale pour les migrations à la Colombie au niveau de l'élaboration et de l'adoption de ses politiques migratoires et du renforcement de ses institutions dans le cadre d'une nouvelle conception de la gestion des migrations.

M. Tommo Monthe (Cameroun) : Le Cameroun s'associe tout d'abord à la déclaration faite par les Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur le sujet du présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Nous partageons aussi l'émotion, la douleur et les condoléances qui ont été unanimement exprimées du haut de cette tribune suite à la tragédie de l'émigration, la pire à ce jour, survenue hier en Méditerranée. Elle vient, comme à point nommé, conforter la décision opportune de l'Assemblée générale de placer la question des migrations internationales et du développement en bonne position à l'ordre du jour de sa soixante-huitième session. Le présent Dialogue de haut niveau devrait nous permettre de consolider les bases d'une coopération internationale mieux concertée et plus féconde en matière de gestion des flux migratoires, fixées lors de la rencontre tenue les 14 et 15 septembre 2006 à New York, pendant la soixante-et-unième session de l'Assemblée générale.

Il constitue, à une époque de mobilité humaine sans précédent, une bonne occasion d'améliorer la gouvernance en la matière, notamment sous l'angle de la capitalisation des relations positives existant entre la migration et le développement socioéconomique, de la prise de mesures pratiques pour qu'elle serve davantage les intérêts du développement, de la protection des droits humains de tous les migrants et de la place qu'occupent ceux-ci dans les programmes de développement à l'échelle nationale et mondiale.

Si la raison principale qui dicte le choix des candidats à l'émigration est la recherche d'un mieux-être social, il reste que les immenses opportunités nées de la mondialisation et de l'essor des technologies de l'information et de la communication ont accentué ce fait, scellant aujourd'hui, plus que jamais, la communauté de destin des centaines de millions de personnes de notre village planétaire. Cette profonde mutation à l'échelle mondiale exige de nous la recherche commune de réponses adéquates aux nombreux problèmes y afférents, ceci au regard des enjeux, non moins complexes, qui les sous-tendent.

L'équation migration/développement revêt dès lors une importance majeure. On est ici en présence d'une forme de relation double aux effets à la fois positifs et négatifs. En même temps que la migration peut être le résultat d'un manque de développement, elle peut aussi être à l'origine d'un allègement ou, au contraire, d'une aggravation du sous-développement. On voit donc bien que la migration ne peut pas être désignée péremptoirement comme un obstacle au développement, mais qu'elle n'est pas non plus une sorte de baguette magique au service du développement. Au contraire, que ce soit dans la sphère migratoire ou dans celle du développement, il nous appartient d'œuvrer à l'élaboration de politiques soigneusement pensées pour amplifier ce que la migration a de bon à offrir au développement et en atténuer les effets néfastes.

Comment ainsi faire pour réaliser le bénéfice commun que peut offrir l'exploitation du potentiel positif de la migration pour le développement? Une approche globale s'impose absolument pour que le traitement de cette équation soit efficace. Cela signifie qu'il faut prendre en considération non seulement les liens qui unissent ces deux domaines, mais aussi ceux qui les rattachent à d'autres domaines de la vie humaine. Notre conviction est qu'il s'agit de mettre sur pied un partenariat novateur et efficient intégré harmonieusement dans les politiques et programmes

de développement, y compris dans le programme de développement pour l'après-2015.

Il faut donc y intégrer, premièrement, la consolidation des capacités nationales et des politiques migratoires; deuxièmement, le renforcement de la collaboration et de la coordination de l'action entre l'ONU, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations afin de favoriser la création de mécanismes appropriés visant à améliorer la cohérence et l'interactivité entre les migrations internationales et le développement; troisièmement, l'exploration et la mise en valeur du potentiel de développement de la diaspora; et quatrièmement, le respect des droits de l'homme.

En fait, le respect des droits de l'homme est un élément clef de la gouvernance des migrations. Le respect effectif des droits de l'homme des migrants est le socle sur lequel les migrations pourraient contribuer positivement au développement des pays d'origine et de destination. De la même façon, la protection des droits de l'homme des migrants revêt une importance fondamentale si l'on veut faire de la migration une expérience sûre, digne et enrichissante pour les migrants eux-mêmes. Mettre pleinement en valeur le potentiel humain suppose, entre autres, de donner aux candidats migrants un choix réel entre l'option d'émigrer et celle de ne pas le faire, ce qui est une autre façon de dire que le développement commence dans le pays d'origine. La protection des droits des migrants est nécessaire à toutes les étapes du processus migratoire. Toutes les formes de discrimination, d'intolérance et de racisme doivent être fermement rejetées.

Héritière d'une histoire profondément moulée dans une tradition de tolérance, la République du Cameroun a toujours été un pays d'accueil et de brassage de peuples venant d'horizons divers, d'où l'intérêt particulier accordé par le Gouvernement de mon pays à la relation entre migration et développement. Le Cameroun s'inscrit dans cette dynamique et sa réponse aux sollicitations et attentes de sa diaspora est articulée autour de deux grands axes : d'abord, la relance des actions en faveur de celle-ci dans le cadre d'une approche nouvelle, et la mise en place des fondements d'une politique nationale de gestion de la diaspora.

Cette nouvelle approche gouvernementale de gestion des relations avec la diaspora préconise la mise en œuvre de synergies positives pour une participation beaucoup plus active de cette dernière au développement du Cameroun. Pour ce faire, il existe, au sein du

Ministère des relations extérieures de mon pays, une Direction des Camerounais à l'étranger, des étrangers au Cameroun, des réfugiés et des questions migratoires, ayant pour mission de coordonner l'élaboration d'une politique nationale de mobilisation, de protection et de valorisation de la diaspora camerounaise, entre autres. Participent aussi de cette volonté les rencontres avec la diaspora à travers le Forum des compétences de la diaspora en vue d'impliquer les expatriés dans le processus national de développement.

Je voudrais terminer en évoquant le rôle primordial de l'effort national dans le domaine des migrations. Je n'occulte point l'importance du partenariat international, d'autant plus indispensable que nous assistons à la recrudescence de la migration clandestine qui prend les allures d'un drame humain. Devant les limites de ses moyens pour endiguer un phénomène dont l'ampleur a pris des proportions sans précédent, le Cameroun a entrepris de négocier avec certains pays des accords de gestion concertée des flux migratoires. C'est ainsi qu'un premier accord de ce type a été signé entre le Cameroun et la France en mai 2011, prévoyant une immigration pour motifs professionnels et le développement solidaire, et l'accord le plus récent a été signé en septembre avec la Suisse.

Le Cameroun est convaincu que toute initiative visant à faire des migrations un vecteur de développement, doit s'adosser aux principes de responsabilités partagées, d'intérêts communs et de codéveloppement, tout comme elle doit combiner les actions suivantes : premièrement, lutter contre l'immigration clandestine parce qu'elle fait le lit de toutes sortes de trafics et d'abus et peut constituer une source d'insécurité et de tensions; deuxièmement, promouvoir la migration légale et stabiliser les flux migratoires, notamment par une campagne concertée d'information et de communication; troisièmement, accepter et respecter pleinement les droits et la dignité des migrants et de leur famille pour renforcer et rendre crédible la gestion concertée des migrations. La notion de développement solidaire ne vaut tout son pesant d'or que si elle offre plus de possibilités aux migrants de faire valoir leurs droits et devoirs, à travers le respect effectif, par tous les États, des normes internationales y relatives.

Aussi, face à la tentation sécuritaire de repli sur soi des uns et à la farouche détermination des autres à profiter des avantages du fait migratoire, force est de souligner qu'il n'existe pas aujourd'hui de remède miracle à ce phénomène, mais des solutions réalistes,

pragmatiques, pour faire de la migration un outil à forte valeur ajoutée du développement. Ainsi, afin que les pays d'accueil et les pays d'origine soient mutuellement gagnants, un équilibre entre les intérêts des parties prenantes doit être trouvé. Les gouvernements des pays d'origine et de destination doivent travailler en étroite collaboration, non seulement entre eux, mais aussi avec les entreprises et la société civile, afin de mettre leurs ressources en commun et d'investir dans la création du capital humain nécessaire.

Le codéveloppement demeure par conséquent la clef de voûte de l'émergence des pays concernés. Cette cohérence des politiques est une condition nécessaire pour tirer parti des avantages que peuvent offrir les migrations en matière de développement. Cela suppose de faire en sorte que cette question soit intégrée dans les stratégies de développement de nos pays et les axes de coopération des pays donateurs et des institutions internationales.

Nous espérons que la communauté internationale, en s'engageant résolument dans la voie d'une gestion saine, harmonieuse et mutuellement avantageuse des migrations, réaffirmera ainsi avec force sa volonté d'agir résolument contre la pauvreté, la persécution, le rejet et la stigmatisation, en faveur d'un dialogue politique et opérationnel consensuel s'agissant des migrations internationales pour le développement.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'associe à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Avec l'essor de la mondialisation et des technologies de l'information, les migrations internationales ont augmenté aussi bien en termes de fréquence que de nombre de migrants, qui s'élève aujourd'hui à 232 millions de personnes. La migration et le développement étant étroitement liés, il était extrêmement important que l'Assemblée générale organise un nouveau Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. En effet, les migrations internationales contribuent de manière considérable à un développement socioéconomique durable. Elles ont atténué le problème du vieillissement de la population dans de nombreux pays, tout en étant à l'origine d'envois de fonds représentant 400 milliards de dollars par an, et contribuent ainsi au développement économique mondial, à l'élimination de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Par ailleurs, parallèlement à l'augmentation des migrations, on a assisté également à une montée des sentiments anti-immigrés dans certains pays et à une recrudescence des activités criminelles transnationales telles que les migrations clandestines et la traite des personnes, qui s'accompagnent d'un manque de garantie des droits et des intérêts fondamentaux des migrants en matière d'emploi, de logement, d'éducation et de soins de santé, et de nombreux problèmes liés à leur survie et développement. À cela s'ajoute le fait que la fuite des cerveaux a également des effets négatifs sur le développement socioéconomique durable des pays d'origine. La communauté internationale doit donc envisager les moyens de puiser dans l'énergie positive que les migrants apportent au développement durable, d'éliminer les répercussions négatives des migrations et d'adopter une démarche intégrée en matière de mise en œuvre des politiques. À cet égard, la délégation chinoise voudrait faire les observations et propositions suivantes.

Premièrement, le développement de tous les pays doit être encouragé afin de s'attaquer aux problèmes liés aux migrations à leur source. Le développement socioéconomique est la principale cause des migrations. Le monde ne peut pas parvenir au développement durable à partir d'une situation où la richesse de certains pays continue de croître tandis que d'autres sont pris au piège de la pauvreté et du sous-développement. Les pays doivent épouser l'idée d'une destinée commune, œuvrer au développement de chacun et éliminer ainsi à la racine les facteurs négatifs dans le domaine des migrations internationales. Les pays développés doivent aider financièrement et techniquement les pays en développement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement afin de parvenir au développement socioéconomique universel.

Deuxièmement, il faut adopter une démarche juste et objective en matière de migrations et créer un environnement ouvert aux immigrants. Les pays doivent avoir une attitude rationnelle envers les différentes cultures des immigrants et sensibiliser la population et les médias sur la manière appropriée de traiter les immigrants. Certains pays devraient prendre des mesures véritables pour supprimer les politiques d'immigration indûment restrictives afin d'assurer des flux migratoires raisonnables et ordonnés. Dans le même temps, ils devraient garantir de manière efficace les droits et intérêts légitimes des immigrants et faciliter leur insertion dans la société afin qu'ils puissent contribuer au développement local.

Troisièmement, la coopération internationale doit être renforcée afin que les pays puissent partager les fruits des migrations. La migration est une question internationale. La communauté internationale, en particulier les pays d'origine, de transit et de destination doivent unir leurs efforts pour renforcer le dialogue et instaurer une coopération fondée sur le principe d'égalité et des avantages mutuels afin de résoudre les difficultés pratiques dans la gestion des migrations, de permettre des flux de main-d'œuvre qualifiée et de technologies allant dans les deux sens et de partager les bienfaits des migrations entre tous les pays concernés. La communauté internationale doit tenir pleinement compte du rôle important des migrations dans le développement durable au moment de formuler le programme de développement international pour l'après-2015.

La Chine traverse une période de développement social et économique accéléré; elle n'est donc plus seulement un pays d'origine et de transit pour les migrations, mais se transforme également peu à peu en un pays de destination. Le Gouvernement chinois attache une grande importance aux migrations, ainsi qu'aux perspectives et aux défis qui en résultent. Nous continuons à améliorer les politiques de gestion des entrées et des sorties, ainsi que les lois et les réglementations pertinentes. Nous nous attachons à protéger les droits et les intérêts légitimes des immigrants, à faciliter les flux normaux de personnel et à lutter contre le trafic de personnes et l'immigration illégale. Le Gouvernement chinois est disposé à renforcer ses échanges et sa coopération avec d'autres pays et organisations internationales dans le domaine de la migration afin de promouvoir des flux normaux de population dans le monde et de réaliser ainsi un développement et une prospérité pour tous.

M. Ndour (Sénégal) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole.

La délégation qui m'accompagne et moi-même sommes très heureux de prendre part à cette importante session sur les migrations, question importante pour les pays en développement en général et pour notre pays également, raison pour laquelle je voudrais m'associer à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Il me plaît également de m'associer à la déclaration que fera le Bénin au nom des pays les moins avancés.

En raison de l'accroissement rapide de la population mondiale qui, selon les prévisions des Nations

Unies, atteindra 9 milliards d'habitants en 2030, les déséquilibres économiques, les défis sociaux et autres disparités en matière de développement continueront de faire des migrations internationales une problématique dont nous devons maîtriser les paramètres. L'évaluation du phénomène doit se faire.

Cette évaluation est d'autant plus nécessaire que le phénomène migratoire reste porteur de réelles opportunités, tant pour les pays d'origine que pour ceux de destination. Les flux migratoires comportent en effet des avantages macroéconomiques substantiels qui concourent à accroître la productivité de l'économie de part et d'autre. Je veux parler des pays de départ et des pays de destination.

Pour les pays d'accueil, outre l'accroissement de la consommation et la valorisation de métiers et emplois délaissés ou négligés, les flux migratoires fournissent de la main-d'œuvre et contribuent de manière conséquente l'équilibre du taux d'accroissement démographique. S'agissant des pays d'origine, ces flux présentent un potentiel substantiel d'amélioration du bien-être des populations et d'augmentation de la croissance. Outre les externalités positives, ces flux s'illustrent par des transferts de fonds induits, parfois équivalents ou supérieurs à l'aide publique au développement (APD), soit environ 351 milliards de dollars en 2011, et estimés pour 2014 à 515 milliards de dollars, selon la Banque mondiale.

Pour le Sénégal, à titre d'exemple, les rapatriements de fonds des migrants sénégalais, dont le nombre dépasse le million de ressortissants, se sont chiffrés, en 2011, à 699,4 milliards de francs CFA, soit environ 10,3 % du PIB de 2011, et pour le Sénégal, le triple de l'APD reçue. Ces flux financiers, essentiellement consacrés aux dépenses de consommation, de santé et d'éducation, à l'immobilier et à la réalisation d'infrastructures sociales, contribuent au plan économique à l'amélioration des conditions de vie des populations et au développement de l'entrepreneuriat. En d'autres termes, ces transferts de fonds constituent un moyen important de réduction de la pauvreté, donc un facteur de stabilité et d'équilibre social. Cependant, du fait d'un déficit d'orientation vers des secteurs productifs, les envois de fonds n'avaient jusqu'ici que des incidences minimales sur la croissance, même si, au demeurant, il faut reconnaître la tendance à la stabilité.

Pour optimiser ce potentiel, mon pays a initié des partenariats avec certaines agences ou certains pays comme le Programme des Nations Unies pour le

développement, l'Union européenne, la France, l'Espagne ou l'Italie. Des projets importants sont donc ficelés pour les expatriés sénégalais. En outre, le Programme d'appui aux initiatives de solidarité pour le développement, dans le cadre de la coopération avec la France, a accompagné depuis 2006 plus de 407 promoteurs sénégalais dans les secteurs d'activité prioritaires, avec un volume financier estimé à plus de 6 milliards de Francs CFA, soit 9,1 millions d'euros. Dès lors, la participation des migrants au développement des pays émetteurs peut parfaitement s'inscrire dans la coopération pour le développement. En dehors de tels programmes et, eu égard à leur importance, il est primordial que les conditions des transferts de fonds effectués par les migrants soient davantage améliorées, notamment par la réduction des coûts des envois et la levée de certains obstacles, ce qui réduirait par ailleurs la proportion de ces flux drainés par les circuits informels.

En ce sens, ma délégation invite les structures consultatives du Partenariat Afrique-Union européenne sur les migrations, la mobilité et l'emploi à un examen approfondi et bienveillant de cette requête, ainsi qu'à l'opérationnalisation de l'Institut africain pour les transferts de fonds, mis en place par l'Union africaine en juillet 2012, lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement.

Autant les migrations internationales constituent un facteur de développement, autant les entorses au respect des droits des migrants, les pertes en ressources humaines de qualité ainsi que la migration irrégulière demeurent de véritables défis à relever. S'agissant des migrations irrégulières, nous devrions mieux mutualiser nos efforts à l'effet d'éradiquer cette pratique, niche de toutes les formes de trafics, surtout le trafic de drogue, le trafic illicite de migrants et la traite des êtres humains. À cet égard, mon pays a établi une stratégie de gestion intégrée des frontières pour contenir les flux clandestins à partir des côtes sénégalaises, et adopté, en 2005, une loi qui réprime la traite des personnes. Aussi, pour lutter contre ce fléau, des actions de promotion de la migration selon des normes légales et de stabilisation des flux migratoires ont été entreprises. En l'occurrence, il s'est agi d'établir des mécanismes facilitant l'admission, la réadmission, les départs et les retours volontaires de travailleurs, permettant ainsi de limiter les pertes massives en ressources humaines dans nos pays. À titre d'exemple, au Sénégal, la proportion des migrants exerçant une activité économique avant leur départ s'élevait, en 2001, à 46 % tandis que celle des chômeurs représentait 29 %. Plus encore, sur la

période 1995-2005, l'on comptait 678 médecins émigrés, soit 51 % des médecins formés, et 695 infirmiers, soit 27 % des professionnels dans ce corps de métier.

Ainsi, rendre crédible la gestion concertée de cette problématique nous commande de veiller encore plus au respect des droits des migrants, à leur intégration et à leur protection contre les mauvais traitements. À ce stade de mon intervention, je souhaite m'arrêter un instant pour rendre hommage au Roi Mohammed VI du Maroc, qui a pris d'importantes initiatives dans ce sens au profit des migrants dits « sahariens ». Nous profitons de l'occasion pour lui exprimer notre gratitude. Nous lançons un appel pour que tous les pays, notamment ceux d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord puissent adhérer à toutes les conventions pertinentes en la matière.

Toutes ces raisons font qu'aujourd'hui le phénomène migratoire reste un élément fondamental qu'il faut appréhender avec clairvoyance et au-delà des considérations de sécurité, et pour lequel une gestion commune rationalisée doit être établie suivant une approche globale. En se félicitant de l'heureuse initiative du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui, depuis 2006, a permis de renforcer les échanges sur cette problématique, ma délégation estime qu'il faudrait davantage consolider la coopération aux fins de combler les insuffisances qui y sont notées.

À ce titre, toute stratégie s'y rapportant doit s'inscrire dans un processus flexible et dynamique, respectueux des droits de l'homme, et qui tienne compte des intérêts spécifiques des pays comme des inégalités en matière de développement, afin d'en accroître les avantages et réduire conséquemment les effets négatifs. Sous ce rapport, il est fort utile d'intégrer cette question dans le programme de développement pour l'après-2015 avec un plan d'action global qui mettrait l'accent sur la protection des migrants, l'amélioration de la qualité des données statistiques, ainsi que la promotion de la mobilité des ressources humaines dans le sillage des dispositions pertinentes du Plan d'action du Caire.

Pour finir, ma délégation voudrait réaffirmer avec force l'engagement du Sénégal à s'investir dans la gestion efficiente des flux migratoires, et appelle à une forte mobilisation.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à exprimer mes condoléances aux

familles des victimes de l'incident tragique survenu en Méditerranée.

Je tiens à exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont participé à la préparation de cette réunion. Je suis particulièrement reconnaissant à M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement; à M. William Swing, Directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations; ainsi qu'à la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales.

Depuis la tenue du premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement en 2006, plusieurs débats ont eu lieu concernant les migrations internationales et le développement. Le Forum mondial sur la migration et le développement, conçu comme un mécanisme de suivi du premier Dialogue de haut niveau, a apporté une contribution particulière à ces échanges.

Les migrations internationales prennent diverses formes. Elles comprennent la migration non seulement volontaire mais aussi involontaire, provoquée par les conflits ou les catastrophes naturelles. Il importe donc que nous prenions dûment en compte les raisons qui sous-tendent le parcours de chaque migrant lorsque nous discutons de la question de la migration internationale et du développement. L'Assemblée générale a adopté en septembre 2012 la résolution 66/290 sur la sécurité humaine. La sécurité humaine met l'accent sur les conditions particulières dans lesquelles vit chaque individu et promeut donc la protection et l'autonomisation de tous les individus. Par conséquent, nous pensons qu'il s'agit d'un concept approprié pour appréhender les diverses raisons sous-jacentes de la migration internationale sous toutes ses formes.

Le Japon appuie et met en œuvre divers programmes, comme le soutien et la défense des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que des victimes de la traite d'êtres humains en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, en coopération avec l'ONU et les organisations internationales. Ces programmes se concentrent sur le renforcement des capacités des communautés par le biais de mécanismes comme le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine. En outre, grâce aux subventions et à l'assistance technique que nous fournissons, nous encourageons les efforts visant à améliorer la gestion des frontières nationales en aidant divers pays à mettre en place et à renforcer leurs institutions de contrôle des frontières et des ports

et à prévenir la propagation du crime organisé et du terrorisme.

La traite des êtres humains est devenue une grave et sérieuse source de préoccupation. Le Japon a mis en œuvre en décembre de cette année son plan d'action de 2009 destiné à lutter contre la traite des êtres humains en réponse au fait que les auteurs de ce crime sont de plus en plus rusés et discrets. Une coopération étroite entre les pays d'origine et de destination est essentielle. Le Gouvernement japonais a contribué à la promotion des échanges d'informations sur la traite des êtres humains et à sa prévention aux niveaux bilatéral et multilatéral par le biais du Processus de Bali. Le cadre de coopération régionale sur la traite des êtres humains et les crimes transfrontaliers dans la région de l'Asie et du Pacifique en est un exemple.

Les conflits et les catastrophes rendent difficile le retour des migrants dans leur pays d'origine. Il est donc également nécessaire que nous remédions à ces difficultés. Par l'intermédiaire de l'Organisation internationale pour les migrations, le Japon concourt au retour des réfugiés dans leur pays d'origine.

Le renforcement des capacités en consolidant les compétences individuelles est essentiel à la fois pour le bien-être des migrants internationaux et dans l'intérêt des pays d'accueil. De ce point de vue, le Japon concourt au renforcement des capacités dans des domaines tels que l'éducation et la santé.

Le lien entre migration internationale et développement est l'un des enjeux les plus importants pour la communauté internationale, en particulier parce qu'elle continue de subir les effets de la mondialisation. Le Japon continuera de participer aux discussions sur ce sujet, et est disposé à contribuer de manière active à diverses initiatives internationales y relatives.

M. Roet (Israël) (*parle en anglais*) : Au nom du peuple israélien, je voudrais tout d'abord exprimer nos plus sincères condoléances à la suite des événements tragiques survenus au large des côtes italiennes. Nos pensées et nos prières vont aux familles des nombreuses victimes. Le terrible incident d'hier souligne l'importance d'examiner la situation des migrants dans le monde.

La question de la migration parle à l'essence même et au cœur des Juifs. Dans la Torah, il est écrit que Dieu annonça à Abraham que ses descendants seraient des étrangers dans un pays qui n'est pas à eux, avant d'arriver en terre promise. Notre existence en tant

que Juifs est faite de migration depuis plus de 3 000 ans. Tout au long de son histoire, le peuple juif a été à maintes reprises exilé, déraciné et déplacé.

Le sort des migrants nous tient à cœur. Le présent débat est l'occasion d'examiner les nombreuses et précieuses contributions que les migrants ont à offrir à leurs pays d'accueil. En tant que travailleurs, ils apportent des compétences. En tant qu'entrepreneurs, ils créent des emplois. En tant qu'investisseurs, ils apportent des capitaux. En tant qu'individus, ils contribuent à la diversité culturelle.

Trois ans après son indépendance, Israël avait déjà accueilli des centaines de milliers d'immigrants en provenance du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'Europe – dont beaucoup étaient des survivants de l'Holocauste. L'un de ces immigrants était mon père, Haim Roet, né à Amsterdam en 1932. Ayant survécu à l'Holocauste alors qu'il n'était encore qu'un enfant, il avait été témoin d'horreurs indicibles et perdu deux de ses sœurs et beaucoup de membres de sa famille.

Lorsque mon père a immigré en Israël en 1949, il aurait pu se contenter de fonder une famille et de construire une nouvelle vie. Mais, comme de nombreux survivants et immigrants, mon père voulait davantage. Il a consacré sa vie à honorer la mémoire des victimes de l'Holocauste par l'entremise de projets tels que « Chaque personne porte un nom », une cérémonie au cours de laquelle on récite les noms des victimes en leur mémoire. Il a également fondé plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) de défense de droits de l'homme et d'action communautaire, telles que le Centre israélien pour la justice sociale et Tze'ela (L'action communautaire des citoyens pour l'amélioration de la société).

Les migrants apportent une contribution importante et durable à leurs communautés. Au début des années 90, Israël a ouvert ses portes aux réfugiés soviétiques. Dix ans plus tard, ces nouveaux immigrants étaient presque au nombre d'un million. En quelques années, ils se sont imposés dans tous les secteurs de la société israélienne et ont beaucoup apporté, notamment dans les domaines de la politique, de la musique, des mathématiques et des sciences.

Dans les années 80 et 90, le Gouvernement israélien a accompagné une grande vague d'immigration venue d'Éthiopie. Aujourd'hui, plus de 36 000 Juifs éthiopiens vivent en Israël.

L'intégration des immigrants de l'ex-Union soviétique et d'Éthiopie n'a pas été sans accroc. Après leur arrivée en Israël, ils se sont heurtés aux mêmes difficultés économiques et sociales que les immigrants du monde entier. Toutefois, en plus des barrières linguistiques et culturelles, ils ont également dû faire face à l'un des problèmes les plus graves auxquels sont confrontés les nouveaux immigrants – trouver un emploi décent.

Face à ces défis, Israël a élaboré une série de politiques et d'initiatives pour aider les nouveaux immigrants. Nous avons introduit un ensemble de mesures d'intégration au titre desquelles les immigrés reçoivent une aide financière et apprennent l'hébreu. En plus de ces prestations tangibles, les immigrants bénéficient des avantages offerts par notre système judiciaire, qui garantit les droits de chaque personne – hommes, femmes et enfants – conformément à la loi.

Relever les défis auxquels les migrants sont confrontés requiert des efforts de la part des gouvernements et des acteurs de la société civile. La société civile joue un rôle fondamental s'agissant d'aider les migrants, et Israël est convaincu qu'il s'agit d'une voix importante. Or, plusieurs de ces ONG ne pourront pas se faire entendre aujourd'hui. En effet, trois d'entre elles – une ONG britannique et deux ONG israéliennes – n'ont pas été autorisées à participer à ces discussions importantes. Il est temps de supprimer la procédure d'approbation tacite qui permet de réduire des ONG au silence sous le couvert de l'anonymat et sans motif. C'est peut être la norme dans certains pays de museler la société civile, mais cela ne devrait pas être permis à l'ONU.

L'une de ces ONG israéliennes est l'organisation Microfy, qui fournit une assistance aux réfugiés et demandeurs d'asile africains, dont bon nombre ont fui leur pays suite au génocide commis au Darfour. Quel est ce raisonnement micropolitique qui s'oppose à une ONG qui aide les réfugiés du Darfour? L'autre ONG israélienne – Centre pour la migration et l'intégration internationales – conseille les gouvernements et les ONG à travers le monde en matière de migration et d'intégration. L'exclusion de ces ONG est clairement liée à l'endroit où elles sont basées plutôt qu'à leur travail très utile. Il est honteux que certaines délégations se servent de l'ONU pour promouvoir leurs intérêts politiques, en particulier quand cela se fait au détriment des migrants.

La communauté internationale, en collaboration avec la société civile, doit faire preuve de solidarité envers les 214 millions de migrants internationaux dans le monde. Ensemble, réaffirmons le principe fondamental de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ».

M. Elmajerbi (Libye) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé cet important Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Je voudrais exprimer l'appui de mon pays à la déclaration faite par les Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le phénomène des migrations internationales est un phénomène ancien et motivé par la nécessité de trouver de nouvelles sources de revenus et de sécurité. Il existe de nombreuses causes à l'origine de ce phénomène, notamment l'insécurité économique et politique. Le présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement se tient sept ans après le premier organisé sur cette question et 19 ans après la Conférence internationale sur la population et le développement. Le premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu au siège de l'ONU en 2006, avait mis en lumière les liens qui existent entre développement et migrations internationales.

Aujourd'hui, nous échangeons des vues sur les causes profondes des migrations, y compris les facteurs économiques, avec en tête la pauvreté et le chômage. La migration est un phénomène qui contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui en retour permettra de réduire le nombre d'immigrants. Nous ne pouvons pas examiner cette question sans penser aux pays d'origine, que de nombreux travailleurs décident de quitter parce qu'ils vivent dans la pauvreté, le dénuement ou l'insécurité. Par conséquent, nous devons prendre en considération les défis inhérents à la question des migrations pour les pays d'origine, les pays de destination et les pays de transit. Nous devons également nous pencher sur les questions liées aux transferts de fonds, au respect des droits et des obligations qui les accompagnent et à la question de la régularisation du statut des migrants.

La Libye est un pays d'origine et de transit. Nous avons souffert des conséquences négatives de la migration, car de nombreux migrants, à la recherche de meilleures conditions de vie, passent des mois et parfois

des années en Libye, en attendant une occasion de partir vers leur destination finale. Beaucoup de gens arrivent dans notre pays clandestinement et sans papiers et c'est donc à la Libye de payer la facture – qui s'élève à des dizaines de millions de dollars – pour couvrir les besoins des immigrants ou des migrants en transit. La Libye n'a pas assez de ressources économiques pour absorber ces travailleurs migrants. Le pays compte déjà plus d'un million de migrants dont le statut a été régularisé et qui contribuent à nos projets de développement. Ils envoient des fonds dans leur pays d'origine et contribuent ainsi à leur développement.

La Libye, comme de nombreux pays en développement, est confronté au problème de l'exode des cerveaux. En effet, sous le régime de Kadhafi, des milliers de Libyens – ingénieurs, médecins et autres spécialistes – ont quitté la Libye pour les pays développés. Le Gouvernement actuel les encourage à rentrer en Libye en leur proposant des emplois décents, afin qu'ils puissent contribuer au développement national le plus rapidement possible.

M^{me} Lee (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer m'associer aux orateurs précédents pour exprimer la peine de la Nouvelle-Zélande face aux vies humaines sacrifiées à Lampedusa et dans d'autres tragédies semblables récemment.

La Nouvelle-Zélande se félicite d'avoir la possibilité de participer au présent Dialogue. Nous avons conscience que les questions liées à l'immigration et au développement, ainsi qu'à leurs répercussions, appellent un débat stratégique au niveau international.

Dans une large mesure, la Nouvelle-Zélande est un pays de migrants. Plus de 20 % de notre population est née à l'étranger, et la diaspora néozélandaise représente un quart de la population de métropole. Actuellement, les Néozélandais sont confrontés à la tâche gigantesque de reconstruire Christchurch, la deuxième ville du pays, après les séismes de 2010 et 2011. L'immigration va jouer un rôle crucial pour attirer le grand nombre d'ouvriers dont nous aurons besoin au fil des années pour reconstruire la ville. Nous nous attachons à cet égard à combler les pénuries de compétences et à veiller à ce que les migrants jouissent dans le cadre de leur emploi des mêmes droits et protections que les Néozélandais.

Historiquement, la Nouvelle-Zélande a noué des contacts particuliers avec ses voisins du Pacifique, notamment s'agissant d'offrir aux habitants des États insulaires du Pacifique des possibilités d'accéder à des

emplois qualifiés ou non. Outre nos politiques générales d'immigration, nous avons consacré des régimes d'immigration spécifiques aux populations du Pacifique en provenance de Samoa, des Tonga, des Tuvalu et de Kiribati.

Entre autres évolutions intervenues depuis le dernier Dialogue de haut niveau, la Nouvelle-Zélande a introduit un programme à l'intention des employeurs saisonniers qui est reconnu dans le monde entier comme un modèle de meilleures pratiques en matière de gestion de migration de main-d'œuvre. Chaque année, jusqu'à 8 000 personnes se voient donner la possibilité de venir en Nouvelle-Zélande pour travailler dans nos industries horticoles et viticoles. Lorsque nous avons conçu ce programme, nous nous sommes fortement inspirés des expériences d'autres pays, notamment le Canada, en matière de programmes de migration circulaire saisonnière. Notre programme est également très axé sur le développement et contribue aux objectifs régionaux de la Nouvelle-Zélande, à savoir encourager le développement économique du Pacifique, ainsi que l'intégration et la stabilité régionales.

Comme l'indique le nom du programme, la Nouvelle-Zélande réglemente autant les employeurs que les migrants. En conséquence, pour être éligibles, les employeurs saisonniers doivent proposer des conditions d'emploi et d'accompagnement de grande qualité. Nous considérons que ce programme est un exemple de politique d'immigration avantageuse pour tous. Il répond aux besoins de main-d'œuvre dans un pays développé tout en offrant des possibilités d'emploi et en permettant des envois de fonds vers les communautés d'origine dans les pays en développement. En outre, il apporte un appui direct au secteur horticole et viticole, dont le poids dans l'économie nationale est de 5 milliards de dollars néozélandais par an.

Le programme d'immigration de la Nouvelle-Zélande inclut également une stratégie très efficace en matière d'installation à l'intention, entre autres groupes, des réfugiés. Nous avons bien conscience que le processus de l'immigration ne s'arrête pas lorsque les migrants entrent sur notre territoire. Il est important qu'ils ressentent un lien avec la Nouvelle-Zélande et qu'ils exploitent au maximum les possibilités qui s'offrent à eux après leur arrivée, afin de contribuer à un avenir national commun.

La Nouvelle-Zélande estime qu'un dialogue franc entre les pays représente un moyen efficace de régler les questions liées aux migrations internationales et

d'élaborer notre vision commune du programme de développement pour l'après-2015. Nous sommes heureux de prendre part au présent Dialogue, d'y partager nos expériences et de connaître les différentes approches et modèles en usage dans d'autres pays.

M. Bernardini (Italie) (*parle en anglais*) : C'est avec une immense peine que je prends la parole aujourd'hui, après la tragédie qui a eu lieu la nuit dernière au large des côtes de mon pays, non loin de l'île de Lampedusa. Le nombre très élevé des victimes de cette tragédie nous donne une idée de l'ampleur du désastre : 111 corps ont été retrouvés, et plus de 100 personnes sont toujours portées disparues. Parmi les victimes figurent de nombreux enfants, des femmes, notamment des femmes enceintes, et des hommes – qui tous recherchaient un avenir meilleur. Ces images d'horreur nous hantent tandis que nous prenons la parole aujourd'hui. Notre présence ici se veut le témoignage de l'importance que la communauté internationale attache à la question de la migration.

Le Dialogue qui a lieu aujourd'hui est la première d'une série d'initiatives internationales – il sera suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et de la préparation du programme de développement pour l'après-2015 – qui, collectivement, recèlent la promesse de marquer un tournant dans les politiques de migration et de coopération pour le développement. À cet égard, l'Italie appuie résolument l'inclusion des questions liées à la migration dans le programme de développement pour l'après-2015. Au niveau national, nous avons systématiquement adopté une stratégie axée sur les migrants qui privilégie les compétences, les ressources et la mobilité des migrants dans le cadre d'un processus dynamique. Consciente du rôle important que jouent les migrants en tant que véritables vecteurs de développement, l'Italie a lancé un certain nombre d'initiatives bilatérales et multilatérales, notamment le programme Migration pour le développement en Afrique, que nous mettons en œuvre avec l'Organisation internationale pour les migrations. Ces programmes ont été mis en vedette par le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union européenne dans le contexte de l'initiative conjointe Commission européenne-Nations Unies pour le développement et la migration.

La mobilité internationale a toujours revêtu une grande importance pour l'Italie, qui est elle-même un pays d'origine et où cette question est perçue comme un facteur majeur d'enrichissement social et culturel.

Nombreux sont les citoyens d'origine italienne dans le monde qui jouent un rôle de premier plan dans leur pays de résidence, que ce soit en politique ou dans les domaines universitaires, scientifiques ou artistiques. Dans notre propre pays, la Ministre de l'intégration, qui regrette profondément de ne pas pouvoir être présente aujourd'hui, est un modèle de cette contribution osmotique, tout comme de nombreux chercheurs, journalistes, sportifs, etc.

La mobilité internationale est un multiplicateur et un vecteur de croissance économique. Non seulement les 4 millions d'émigrés italiens continuent de contribuer à la prospérité de leurs pays d'accueil, mais la communauté de résidents étrangers en Italie, qui a fortement augmenté, contribue remarquablement à notre produit intérieur brut, à hauteur de 12 %. Il va sans dire que ces bienfaits économiques sont doubles, puisque les pays de destination et les pays d'origine profitent des transferts de fonds.

Profondément convaincue que les avantages économiques liés à la migration doivent être encore renforcés, l'Italie a lancé une initiative internationale visant à réduire les coûts des transferts de fonds effectués par les migrants de 10 % à 5 % sur une période de cinq ans. Surnommée « objectif 5 sur 5 », cette initiative a été adoptée au Sommet du Groupe des Huit qui s'est tenu à L'Aquila en 2009 et a été étendue au Groupe des Vingt en 2011. Nous sommes foncièrement déterminés à concourir à la réalisation de cet objectif, qui permettra aux migrants et à leurs familles d'enregistrer une hausse de leurs revenus nets qui pourrait aller jusqu'à 15 milliards de dollars par an. Au niveau national, l'Italie est déjà parvenue à abaisser les coûts des transferts de fonds des migrants, de 10,2 % en 2008 à 7,3 % en juillet 2013. Nous exhortons tous les pays à consentir le même effort.

Une démarche axée sur les migrants doit également se pencher sur la protection des droits des migrants, qui est notre priorité absolue dans ce domaine. Aucune intégration n'est possible sans une protection réelle et efficace des droits de l'homme. En conséquence, nous devons intensifier nos efforts pour aider les migrants vulnérables, notamment les femmes, les enfants et les personnes handicapées, et nous devons nous engager avec force pour mettre un terme à toutes les formes de traite des êtres humains. Pour ce faire, il est crucial d'accroître la coopération. Empêcher les « voyages du désespoir et de la mort », pour citer notre chef de l'État, est une responsabilité qui incombe à

chacun d'entre nous, que nous soyons État d'origine, de transit ou de destination.

Améliorer la coordination entre les organismes de l'ONU et les autres organisations internationales compétentes est essentiel si nous voulons mettre en place une approche mondiale efficace en matière de migration et de développement. À cet égard, nous apprécions à sa juste valeur le travail accompli par le Forum mondial sur la migration et le développement, qui a contribué à mettre les meilleures pratiques en commun et à instaurer la confiance entre les parties prenantes.

Nous tenons à souligner le rôle charnière que joue l'Organisation internationale pour les migrations, fer de lance en la matière. La création de nouvelles structures entraînerait une redondance des compétences, ce à quoi nous sommes fermement opposés.

Pour conclure, je tiens à dire que c'est à nous qu'il revient de tracer clairement la voie à suivre pour les prochaines années et de déterminer les meilleurs instruments de coopération. Les enjeux sont immenses puisqu'il y va de la qualité de notre action collective, de notre capacité d'action elle-même et, par-dessus tout, de l'intérêt supérieur de tous les migrants.

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple égyptiens, mes sincères condoléances aux familles et amis des migrants qui ont, hélas, trouvé la mort hier au large de l'île de Lampedusa, en Italie. Cette énième tragédie vient souligner toute la pertinence de ce Dialogue.

L'Égypte se réjouit que les migrations internationales fassent l'objet une nouvelle fois d'un débat à l'Organisation des Nations Unies à un si haut niveau et en présence de toutes les parties prenantes. C'est une question de grande importance, qui fait partie intégrante du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire. Les migrations internationales doivent également figurer au programme de nos délibérations dans la période qui va précéder l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, en tant que question transversale et élément habilitant pour la réalisation du développement dans toutes ses dimensions.

La migration est un phénomène complexe, et c'est aussi un phénomène polarisant. Il s'agit d'individus, de développement, de droits de l'homme et de coopération, autant de questions fondamentales qui constituent pour nous tous des priorités. Le présent Dialogue nous

permet de débattre de ces questions corrélées et de trouver des points de convergence sur la manière de renforcer les bénéfices de la migration tout en relevant efficacement les défis qu'elle représente. La déclaration (résolution 68/4) adoptée par consensus au début de ce Dialogue est un pas décisif franchi dans cette direction. Nous remercions la délégation du Mexique d'avoir pris l'initiative d'engager ce processus. J'aimerais souligner le rôle joué à cet égard par l'ancien Représentant permanent du Mexique, Luis-Alfonso de Alba, et féliciter son successeur, M. Jorge Montaña, et tous les membres de sa délégation.

Je voudrais maintenant souligner quelques points. Premièrement, la migration offre d'innombrables possibilités aux migrants et à leurs familles ainsi qu'aux pays d'origine, de transit et de destination. Les migrants apportent avec eux leur diversité culturelle, leur créativité unique et bien des compétences inestimables. Les travailleurs migrants jettent les passerelles de la compréhension culturelle. Ils sont des vecteurs du changement social, économique et culturel. Ils sont, en dernière analyse, des agents du progrès.

Deuxièmement, la migration est également porteuse d'une multitude de défis, de par ses fluctuations et l'apparition de phénomènes nouveaux, tels que la montée des migrations Nord-Sud et la multiplication des cas où les migrants sont pris au piège de situations de crises. Il faut traiter de la migration dans une optique globale qui ne les réduise pas à une préoccupation sécuritaire. Et il faut tenir compte des droits de l'homme et des dimensions économique, culturelle, sociale et démographique. Toutes les parties prenantes, notamment la société civile, le secteur privé, les syndicats et les migrants eux-mêmes, devraient être associées à l'élaboration des politiques en matière de migration.

Troisièmement, les migrants sont des êtres humains. Il ne faut pas qu'ils aient à renoncer à leur dignité ou à leurs droits aux frontières qu'ils traversent. Leurs droits doivent être protégés conformément à la législation nationale et aux instruments internationaux pertinents. Il est regrettable que de nombreux pays n'offrent toujours pas, comme ils le devraient, de protection des droits des migrants. Il est urgent que tous les pays ratifient les conventions pertinentes, notamment la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses Protocoles,

en particulier le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer.

Quatrièmement, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour lutter contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants. Cela reste une question prioritaire pour nous tous.

Cinquièmement, il faut encore faire davantage pour améliorer la perception qu'a le public des migrants et pour intégrer ces derniers dans les pays de destination. Trop de migrants, en particulier les femmes et les jeunes, sont victimes d'actes de violence motivés par l'intolérance religieuse et la xénophobie. Nous devons mettre un terme à ce déplorable phénomène.

Sixièmement, les envois de fonds constituent des sources privées de financement qui ne remplacent pas l'aide publique au développement. Certes, les envois de fonds contribuent de façon importante à atténuer la pauvreté dans les pays d'origine et à en soutenir le développement, mais les coûts des transferts restent trop élevés et doivent être réduits. Selon les statistiques de la Banque mondiale, l'Égypte a été en 2012 le plus grand bénéficiaire d'envois de fonds au Moyen-Orient et le sixième au monde, recevant au total plus de 19 milliards de dollars sur un peu plus de 400 milliards de dollars de fonds envoyés par les migrants du monde entier aux pays en développement.

La dimension « développement » de la migration est plus vaste, bien évidemment, que la question des envois. L'Égypte, pour sa part, consolide encore ses liens avec la diaspora égyptienne. Les Égyptiens vivant à l'étranger, surtout les jeunes, peuvent maintenant influencer sur les destinées de leur pays. Ils ont pu voter, pour la première fois de l'histoire – aux élections tenues après la révolution du 25 janvier 2011.

Septièmement, il convient de fournir une aide plus importante à ceux qui sont forcés de migrer pour des raisons politiques. Je pense en particulier aux Palestiniens, assujettis à la migration obligatoire à cause des politiques que continuent de pratiquer les autorités d'occupation israéliennes.

Huitièmement et enfin, je voudrais saluer l'importante contribution de l'Organisation internationale pour les migrations. Le Caire est fier d'en accueillir le bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et nous nous réjouissons de poursuivre notre collaboration avec ce bureau. Nous

invitons aussi l'ONU à examiner les moyens de renforcer la participation de cette organisation aux travaux des Nations Unies, étant donné son statut et son rôle d'organisation intergouvernementale chef de file dans le domaine de la migration.

M. Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant toute chose exprimer nos sincères condoléances aux familles et aux pays des victimes des tragiques événements survenus hier en mer Méditerranée, notre mer commune.

Les migrations internationales, la circulation permanente des migrants et l'accroissement de leur nombre restent au centre de l'attention de la plupart des pays de la planète. Les migrations représentent une composante foncière, indissociable, du tissu économique et social de toute société et c'est la raison pour laquelle leur réglementation efficace au niveau individuel comme de l'ensemble de la société revêt une importance particulière, notamment pour mon pays.

Pleinement conscient de ce fait, le Monténégro a mis en place des structures institutionnelles, législatives et administratives chargées de gérer ce phénomène intersectoriel qu'est la migration. Le Monténégro est un pays vulnérable face aux migrations non contrôlées et il a, aujourd'hui et tour à tour, au fil de son histoire, connu la problématique migratoire sous ses trois dimensions. Des conditions économiques difficiles ont fait du Monténégro, par le passé, un pays de départ de migrants. De par sa position géostratégique, le Monténégro a été voué à être un lieu de passage des flux migratoires européens habituels de l'est vers l'ouest et du sud vers le nord et, par conséquent, un pays de transit. En outre, la croissance économique, particulièrement dans le secteur du tourisme, a augmenté les besoins de main d'œuvre saisonnière, laquelle doit provenir de l'extérieur des frontières du pays, principalement des pays voisins de la région. La dissolution de l'ex-Yougoslavie et le fléau de la guerre ont également provoqué un afflux massif de population vers le Monténégro, ce qui a fait qu'un grand nombre de personnes déplacées se sont retrouvées dans mon pays.

Pour toutes ces raisons – et compte tenu de la libéralisation du régime des visas par l'Union européenne et de la situation socioéconomique globale, qui fait de mon pays une destination finale pour les migrants – il était évident que le Monténégro devait élaborer et mettre en œuvre une démarche stratégique en matière de migrations, fondée sur les conditions

socioéconomiques en vigueur et le plein respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

C'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité de gérer les migrations. Toutefois, pour bien appréhender la question des migrations internationales et garantir la mise en œuvre de politiques migratoires efficaces qui contribuent au développement, la mise en place de stratégies et d'initiatives de coopération régionales et internationales est nécessaire. La coopération, le dialogue et des actions communes et coordonnées entre toutes les parties prenantes – notamment les États, les organisations internationales, la société civile, le secteur privé, les syndicats de travailleurs et les associations de migrants – sont des éléments indispensables pour élaborer des programmes nationaux d'immigration détaillés et équilibrés et éliminer les migrations illégales.

À la lumière de ces considérations, le Monténégro participe activement à toutes les démarches et initiatives régionales visant à réguler les migrations. Nos priorités, qui sont également les principaux domaines de préoccupation dans lesquels nous devons conjuguer nos efforts, sont la gestion efficace des frontières et la collecte, le traitement, l'analyse, l'exploitation et l'échange de données statistiques sur les migrants à tous les niveaux.

L'intégration des migrants aux niveaux local et national est essentielle pour garantir la stabilité sociale et politique et le développement et optimiser leurs contributions à la vie de la société. Nous devons reconnaître que les migrations, lorsqu'elles sont gérées correctement, contribuent de manière importante au développement durable des pays, et que cette question a donc parfaitement sa place dans le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, il nous incombe de déployer des efforts supplémentaires et plus résolus pour améliorer la vie des migrants et favoriser leur accès à l'éducation, à la protection sociale, aux soins de santé et autres.

Cependant, l'intégration pleine et réussie des migrants n'est possible qu'en garantissant la protection et le respect de leurs libertés et droits fondamentaux. En d'autres termes, nous devons réduire autant que possible voire éliminer les risques d'abus, les effets de la discrimination, l'intolérance et de manière générale la marginalisation dont sont victimes les migrants et leurs familles, en mettant un accent particulier sur les femmes et les enfants. Dans ce contexte, les migrants

doivent pouvoir bénéficier de conditions d'emploi sûres qui respectent les normes du travail établies.

Je termine en soulignant qu'il est dans l'intérêt de tous les pays d'origine, de transit et de destination, ainsi que des millions de migrants qui se déplacent dans le monde, de veiller à ce que les migrations internationales soient gérées de manière aussi efficace, responsable et digne que possible. C'est de cette manière que nous rendrons nos sociétés plus prospères, plus diversifiées et plus résilientes.

M^{me} Tan (Singapour) (*parle en anglais*) : Je m'associe tout d'abord aux autres orateurs pour présenter mes sincères condoléances aux personnes touchées par le naufrage d'un navire hier au large de Lampedusa, en Italie. Cet accident tragique est un sombre rappel du difficile voyage qu'entreprennent de nombreuses personnes en quête d'une vie meilleure à l'étranger.

Il n'y a jamais eu autant de personnes qui vivent à l'étranger qu'aujourd'hui. C'est l'Asie qui a connu la plus forte hausse du nombre de migrants au cours de la décennie écoulée. Le rapport du Secrétaire général (A/68/190) indique que l'Asie du Sud-Est, région dans laquelle certains pays connaissent une croissance économique rapide, notamment Singapour, a connu une forte augmentation du nombre de migrants internationaux entre 2000 et 2013. Dans ce contexte, cette réunion organisée à point nommé nous offre la possibilité fort utile d'échanger nos vues et nos expériences en matière de gestion des migrations.

Singapour apprécie à sa juste valeur la contribution des nombreux migrants présents sur son sol. Un tiers de notre main-d'œuvre est issu de la communauté des migrants, et les effectifs de notre main-d'œuvre étrangère ont augmenté de 45 % en cinq ans et s'élèvent aujourd'hui à 1,3 million de personnes. Notre croissance et notre développement en tant que nation n'auraient pas été possibles sans ces migrants. Ils apportent des contributions importantes dans tous les secteurs de l'emploi et à tous les niveaux, que ce soit dans nos écoles, nos entreprises, nos usines, nos grands magasins, nos restaurants, nos hôpitaux ou nos maisons. La plupart des Singapouriens sont des descendants de migrants, et nous célébrons donc leur présence au sein de notre société. La diversité de leurs talents, de leurs compétences, de leurs expériences et de leurs connaissances enrichit notre société. De leur côté, les migrants ont accès à des salaires plus élevés, à des emplois productifs, à de nouvelles qualifications et à des conditions sûres et stables à Singapour.

Nous avons mis en place des politiques de promotion du bien-être des migrants qui travaillent à Singapour afin de veiller à ce qu'ils soient traités de manière équitable. Les travailleurs étrangers sont protégés par la loi sur l'emploi de main-d'œuvre étrangère et, entre autres choses, les employeurs sont tenus de leur fournir une alimentation et des plages de repos suffisantes, des logements acceptables, mais aussi de payer leurs salaires en temps voulu. Les employeurs doivent également souscrire une assurance maladie qui couvre l'hospitalisation et la chirurgie ambulatoire ainsi qu'une assurance accidents individuelle.

L'année dernière, nous avons modifié notre législation pour améliorer les conditions d'emploi des travailleurs domestiques étrangers en imposant une journée de repos hebdomadaire ou le versement d'une compensation financière en remplacement. Au-delà des garanties législatives, nous avons pris un certain nombre de mesures dans les domaines de l'administration, de l'application des lois et de l'éducation afin de protéger les droits des travailleurs migrants, en tenant compte de notre situation et de nos aspirations nationales spécifiques.

Durant les préparatifs organisés en amont du présent Dialogue pour échanger des vues sur les migrations et le développement, on a souvent entendu les États Membres et la société civile marteler que la migration devait être un choix et non une nécessité. Plusieurs organisations de la société civile ont souligné que c'est aux États Membres qu'il incombe avant tout d'offrir des possibilités d'emploi décent à leurs citoyens et de faire en sorte que les membres de la diaspora puissent jouer un rôle utile quand ils rentrent dans leurs pays d'origine.

Singapour convient qu'il revient au premier chef à chaque État Membre d'offrir des possibilités d'emploi décent à sa population. Nous devons continuer d'investir dans des politiques économiques et en matière de main-d'œuvre saines afin que nos citoyens aient le choix entre rester ou entreprendre le voyage souvent difficile vers l'étranger en quête de meilleures conditions de vie.

Il est impératif que les pays d'origine, de transit et de destination reconnaissent le rôle et les responsabilités qui sont les leurs face aux avantages et aux inconvénients de la migration. L'instauration d'une coopération étroite entre tous les pays empêcherait qu'un nombre croissant de migrants, en particulier les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants,

ne se laissent abuser par des recruteurs, des passeurs ou des trafiquants sans scrupules.

Ensemble, nous devons redoubler d'efforts pour éliminer ces pratiques d'exploitation qui réduisent les avantages que présentent les migrations et sapent leurs effets sur le développement. Par exemple, les pays d'origine devraient collaborer avec les pays de destination pour abaisser le fardeau de la dette imposée aux travailleurs migrants peu qualifiés. Les migrations doivent également être facilitées par la voie légale. C'est le meilleur moyen de garantir le respect des droits des migrants et de protéger les intérêts des États Membres tout en diminuant les risques d'exploitation.

Singapour se félicite de la convocation du présent Dialogue. Une meilleure compréhension de ce problème complexe nous permettra d'optimiser les avantages des migrations internationales et d'en réduire au minimum les inconvénients.

M. Messone (Gabon) : Le Gabon se félicite de l'organisation du deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Nous en remercions le Président de l'Assemblée ainsi que le Secrétaire général.

Mon pays, le Gabon, est un pays de transit et de destination de migrants venant de divers horizons. Le Gabon a, pour son développement, bénéficié de l'apport de migrants de pays frères et amis d'Afrique et du monde entier. En cette ère de mondialisation, les migrations se sont accélérées, avec souvent pour corollaires négatifs, la xénophobie, le racisme, les discriminations et des tragédies comme celle que nous déplorons aujourd'hui au large des côtes de Lampedusa. Mon pays adresse ses vives condoléances aux familles des victimes.

À l'occasion du présent deuxième Dialogue sur les migrations, notre attention doit se porter sur les nouveaux défis que sont le sort des migrants illégaux; la lutte contre le trafic des migrants; la rémunération juste de leur travail; la protection des migrants fragilisés et vulnérables, surtout les femmes, les enfants et les réfugiés.

Il est admis aujourd'hui que les migrations contribuent tant au développement des pays d'origine qu'à celui des pays d'accueil. En effet, à travers leur travail et leurs transferts, les migrants participent à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne la santé et l'éducation. Toutefois, la migration crée aussi un paradoxe qui doit nous interpeller. La main-d'œuvre

qualifiée migrante est un atout non négligeable pour les pays d'accueil. Les migrants contribuent au commerce, à la création d'emplois, à l'investissement, à l'impôt et aux systèmes sociaux des pays de destination. Mais force est de reconnaître aussi que les migrations de travailleurs qualifiés constituent un manque à gagner pour les pays d'origine qui ont besoin de ces compétences pour leur propre développement. C'est pourquoi le Gabon a toujours encouragé les programmes favorisant le retour des migrants qualifiés dans leur pays d'origine.

Le fondement de la politique migratoire du Gabon, mon pays, est la Constitution gabonaise, qui consacre le respect des droits et libertés définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Notre politique se fonde également sur les conventions internationales auxquelles nous sommes partie. Les orientations actuelles définies par le Président de la République, S. E. M. Ali Bongo Ondimba, mettent l'accent sur une meilleure intégration des étrangers en situation régulière dans notre pays, la gestion humaine de l'immigration clandestine, un renforcement du partenariat avec les pays d'origine et de destination des migrants. Le Gouvernement gabonais a toujours veillé à ce que les droits sociaux des migrants, notamment la santé et l'éducation, soient garantis. Bien sûr, le droit à l'emploi répond aux conditions et aux dispositions du droit du travail gabonais.

Depuis plusieurs années, nous avons adopté diverses mesures, notamment, en 1986, le Code de l'immigration, qui est adapté à l'évolution économique et sociale et aux objectifs démographiques du pays; en avril 2004, la loi n° 009/2004, qui garantit la protection des migrants vulnérables et des réfugiés, et qui assure la lutte contre le trafic et les violences faites aux femmes et aux enfants. En janvier 2014 entrera en vigueur le passeport de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, qui permettra la libre circulation des ressortissants de cet espace. Enfin, le 7 mars dernier, nous avons entamé une vaste campagne de régularisation des étrangers en situation irrégulière sur l'ensemble du territoire national. Le Gabon dispose aussi d'un Conseil national de l'immigration qui assiste le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques. L'émigration de Gabonais nous a aussi amenés à créer une Direction de Gabonais de l'étranger.

Sur le plan international, nous sommes ouverts à toute forme de coopération visant la gestion concertée des flux migratoires, à l'exemple d'un accord que nous avons signé avec la France. Nous sommes aussi ouverts

à la coopération pour la mise en œuvre de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Le Gabon soutient l'initiative du Maroc visant l'Alliance africaine pour la migration et le développement. De même, nous sommes soucieux de répondre au nouveau défi que constituent les migrants issus des changements climatiques.

Notre action, à l'issue de ce débat doit se focaliser sur le renforcement des droits de tous les migrants, la protection des migrants en situation de détresse, la compilation des données statistiques sur la situation réelle des migrants, l'intégration des questions de migration dans nos plans de développement et le renforcement du dialogue, de la coopération et de la cohérence à tous les niveaux au bénéfice des migrants.

En conclusion, mon pays tient à saluer l'engagement du Secrétaire général en faveur de la promotion des droits des migrants. De même, le Gabon salue le rôle de l'Organisation internationale pour les migrations ainsi que les efforts du Forum mondial sur la migration et le développement. Le Gabon souhaite que les migrations soient prises en compte dans le programme de développement pour l'après-2015 dont nous avons commencé à débattre.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, au nom de l'Inde, à exprimer nos sincères condoléances suite au décès tragique de migrants au large des côtes de Lampedusa en Italie.

C'est un honneur pour moi de participer au présent débat sur la question importante des migrations internationales et leurs liens avec le développement, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale. Nous espérons que le présent Dialogue nous aidera à faire avancer le débat mondial sur les migrations internationales dans le contexte de l'économie et du développement mondiaux.

La version complète de ma déclaration est en train d'être distribuée. Pour gagner du temps, j'en prononcerai une version abrégée.

Le monde interdépendant dans lequel nous vivons repose de façon primordiale sur la mobilité et la circulation du capital humain. Il importe donc que les migrations internationales fassent partie du discours économique mondial et du modèle de développement mondial.

L'Inde est un des principaux pays d'origine, de destination et de transit des migrations internationales. Au fil des siècles, les membres de notre population se sont établis dans des contrées lointaines et ont énormément apporté aux sociétés qui les ont accueillis. Aujourd'hui, plus de 25 millions de personnes d'origine indienne vivent à l'étranger et nous sommes fiers des contributions qu'ils apportent aux pays dans lesquels ils vivent et travaillent. Nous célébrons leurs réalisations chaque année, le 7 janvier, à l'occasion de ce que nous appelons la Journée des Indiens de l'étranger. Parallèlement, notre culture composite, qui s'enorgueillit de sa diversité, attire également des millions de personnes sur notre territoire.

L'Inde plaide pour une approche globale des migrations internationales, fondée sur l'idée que les migrations contribuent au développement, tenant compte de la situation des pays d'origine, de transit et de destination et qui cherche à optimiser les avantages mutuels des migrations internationales tout en réduisant les répercussions négatives.

La migration continue de contribuer au renforcement des capacités et à l'accroissement des ressources intellectuelles et institutionnelles ainsi qu'à l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre qualifiée dans les pays de destination. De nombreuses économies développées ont largement profité des talents des migrants, y compris dans les milieux universitaires, dans le monde des affaires et dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Les pays développés doivent donc faire preuve d'une plus grande ouverture et d'une volonté politique accrue pour permettre une circulation plus libre des personnes à travers leurs frontières nationales.

Nous devons aborder les migrations de manière homogène et cohérente tout en reconnaissant que les politiques et solutions pour gérer les migrations internationales varieront en fonction des diverses situations individuelles des pays. Nous devons également nous assurer que les migrants ont la possibilité de pleinement s'épanouir, ce qui profitera non seulement aux migrants mais également aux pays de destination.

Étant originaire d'Inde, où, en 2012, les fonds envoyés par les migrants ont représenté près de 70 milliards de dollars, je sais ô combien les transferts de fonds des migrants internationaux contribuent au développement des pays d'origine. Ils sont souvent essentiels pour assurer des moyens d'existence aux familles des travailleurs migrants. Toutefois, les

envois de fonds ne sauraient se substituer à l'aide publique au développement (APD) ou à d'autres formes de financement du développement, comme cela est souvent suggéré. Les engagements internationaux pris en matière d'APD et de financement du développement ne peuvent pas être « dilués » en raison des envois de fonds.

Nous devons accorder, au niveau international, un plus grand appui aux politiques relatives à la question des migrations à court terme, notamment pour ce qui touche à la transférabilité des pensions et des cotisations de retraite supplémentaire. Nous devons également porter notre attention sur le mouvement temporaire des personnes physiques fournissant des services, c'est-à-dire, au titre du mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services, lorsqu'existe un besoin urgent de libéraliser et de simplifier les procédures.

Notre entreprise doit consister à instaurer un processus de migration compatissant, ordonné et mutuellement bénéfique. Par conséquent, il est indispensable de reconnaître clairement que les migrations internationales offrent des perspectives gagnantes pour toutes les parties.

M. Kyaw Tin (Myanmar) (*parle en anglais*) : En premier lieu, ma délégation tient à exprimer ses condoléances les plus sincères pour les pertes en vies humaines qui se sont produites hier lors d'un incident tragique survenu au large des côtes italiennes.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine (voir A/68/PV.25).

Nous tenons à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la question importante des migrations internationales et du développement (A/68/190). Ma délégation se félicite du programme énoncé dans ce rapport pour traiter des problèmes et faire des migrations un catalyseur du développement. Les recommandations qu'il contient méritent d'être examinées attentivement.

Les migrations apportant une contribution évidente à la vie socioéconomique des ménages des travailleurs migrants dans nombre de pays en développement, ma délégation partage les vues exprimées dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que les États Membres doivent intégrer la migration aux plans nationaux de développement, aux stratégies de réduction de la pauvreté, et aux politiques et programmes sectoriels pertinents. Et au niveau mondial, les migrations doivent être intégrées de manière intelligente au programme de

développement pour l'après-2015. Nous devons réfléchir ensemble à la meilleure façon d'intégrer la question des migrations dans ce programme.

Nous devons, si nous voulons relever les défis de la migration et, plus précisément mettre fin à l'exploitation des travailleurs migrants, favoriser les voies d'une migration légale et mener des campagnes de sensibilisation, car les migrants illégaux sont souvent victimes de l'exploitation et de la traite.

Avec 3 millions environ de ses ressortissants travailleurs migrants à l'étranger, le Myanmar est l'un des pays d'origine pour lequel les migrations sont tout à la fois un défi et une chance. Il est difficile d'obtenir des données et des informations précises sur les flux migratoires en raison du caractère irrégulier des schémas migratoires. Néanmoins, le Gouvernement s'attache à promouvoir et à protéger le bien-être de nos travailleurs migrants. En coopération avec les pays hôtes, le Gouvernement aide les travailleurs migrants des pays voisins en émettant des passeports temporaires pour légaliser leur situation et leur permettre de bénéficier des droits du travail. En outre, des politiques sur la migration et la migration du travail sont en cours de rédaction pour assurer à nos citoyens de bonnes conditions migratoires.

Les migrations internationales apportent une contribution positive au développement économique des pays d'accueil, des pays d'origine et même des pays de transition. C'est particulièrement vrai pour les pays en développement qui profitent non seulement des envois de fonds, mais aussi du savoir-faire technique et de l'expérience dans le monde de l'entreprise de leurs travailleurs migrants à l'étranger.

Le Myanmar est dans une phase accélérée de transformation politique et socioéconomique. Tandis que le pays avance à grands pas dans son processus de réforme, nous espérons que les perspectives d'emploi créées par l'investissement étranger inciteront nos expatriés et nos émigrés à rentrer au pays. Nous sommes convaincus que les migrants peuvent jouer un rôle important dans la promotion du commerce et des investissements grâce à leurs capitaux financiers, à leurs réseaux d'affaires, à leurs savoirs et à leurs compétences. Il faut donc espérer que les migrants deviendront l'un des moteurs du futur développement socioéconomique du pays.

Lorsqu'il met à exécution ses politiques et ses programmes économiques, un pays doit absolument

collecter des données et des informations fiables sur sa population et sur ses nouvelles tendances, notamment en termes de migration. Nous serons en mesure de produire des chiffres effectifs sur les migrations internationales une fois achevé notre recensement national de 2014, qui doit démarrer au début de l'année prochaine.

Le Gouvernement a mis en place ou amélioré des réglementations en vue de faciliter le transfert des fonds des migrants, qui sont une importante source de revenu pour les ménages du pays. Nous devons également formuler des politiques visant à encourager l'utilisation effective de ces fonds à des fins d'investissement ou de création d'entreprises.

Soucieux d'assurer la protection de ses migrants, le Myanmar a adhéré à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et renforcé sa coopération avec les organisations internationales dans ce domaine. Nous avons bénéficié de l'assistance de l'OIM qui, lorsque nos nationaux étaient, pour diverses raisons, en difficulté à l'étranger, les a aidés à rentrer dans de bonnes conditions de sécurité.

Nous apprécions pleinement le rôle joué par l'ONU pour mettre en lumière les aspects positifs des migrations et souligner leur potentiel pour le développement. Le Dialogue de haut niveau est l'occasion de mieux comprendre les dimensions multidimensionnelles des migrations internationales et du développement. Je voudrais, pour terminer, formuler l'espoir que nos débats produiront des résultats tangibles qui nous permettront de relever les défis de la migration de façon plus systématique.

M. Grima (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à m'associer à tous ceux qui ont exprimé leurs condoléances les plus sincères aux familles des victimes disparues lors du drame survenu hier au large de Lampedusa.

Nous sommes heureux de participer à ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, que nous considérons être une question prioritaire.

Nous souscrivons à la déclaration faite par la Commissaire Cecilia Malmström au nom de l'Union européenne et de ses États membres (voir A/68/PV.25). Néanmoins, nous souhaitons faire les observations suivantes à titre national.

Le thème central du Dialogue de haut niveau, « Définition de mesures concrètes...en vue d'optimiser

les avantages des migrations internationales... tout en en réduisant les répercussions négatives » est très opportun au vu des événements survenus dans le monde ces dernières années. Sous l'impulsion du processus de mondialisation, les migrations ont acquis une nouvelle dimension. En effet, le lien entre migrations et développement et la nécessité de renforcer les synergies entre ces deux phénomènes n'ont jamais été aussi forts.

De l'avis du Gouvernement maltais, pour que le développement tire profit des migrations, il est essentiel de veiller à ce que celles-ci soient bien gérées et se fassent par des voies légales et transparentes entre les pays d'origine, de transit et de destination. Les migrants doivent pouvoir voyager en toute connaissance de leurs droits, sans crainte ni coercition, et avec des perspectives et des objectifs bien définis. Il est donc indispensable de prendre des initiatives axées sur le développement pour traiter des causes profondes des flux migratoires en créant des perspectives et une activité économique dans les pays d'origine, réduisant ainsi la propension à émigrer.

Malte a également sa propre population d'émigrés qui sont une source de croissance économique et sociale pour les communautés où ils se sont installés ainsi que pour Malte. Le Gouvernement maltais fait tous les efforts possibles pour maintenir des liens étroits avec la diaspora maltaise afin de promouvoir le plus haut niveau de coopération entre les communautés maltaises émigrées et leurs pays d'accueil, dans le plein respect de leurs lois et de leurs coutumes. Il s'agit, à notre avis, d'un élément fondamental qui garantit que les communautés de migrants peuvent être des agents de développement partout où elles s'installent.

La migration est porteuse de possibilités et d'espoir pour de nombreuses personnes, mais, pour les mêmes raisons, est souvent source d'abus. C'est pourquoi nous ne pouvons pas parler de migration et de développement sans aborder les défis connexes. La ferme détermination de Malte à aider ceux qui ont besoin de protection remonte très loin, et Malte a toujours respecté son obligation morale et légale de protéger les véritables réfugiés et les personnes ayant droit à d'autres formes de protection et d'assistance humanitaire, en vertu du droit international. Toutefois, les droits de ces personnes ne doivent pas être violés par des organisations criminelles internationales qui exploitent leur situation pour obtenir des gains financiers illicites.

De par sa situation géographique, Malte est à la croisée des flux migratoires, en particulier en

provenance du Sud. Malte connaît depuis 2002 de forts flux de migration irrégulière en provenance de l'Afrique du Nord. Depuis lors, le nombre d'arrivées d'immigrants clandestins demeure élevé. Depuis le début de l'année 2013, 1 692 immigrés sont déjà arrivés à Malte dans l'illégalité, dont près de 1 000 rien qu'en juillet. Cela montre que la migration irrégulière à Malte continue de représenter un défi majeur. Presque tous ceux qui sont arrivés à Malte dans l'illégalité ont déposé une demande de protection internationale, et ces dernières années, Malte a reconnu le droit d'asile de plus de la moitié des demandeurs, compte tenu de la situation qui prévaut dans les pays d'où sont originaires les demandeurs d'asile, en particulier la Corne de l'Afrique.

Malte reste convaincue que la coopération internationale en matière de migration irrégulière doit être renforcée. Même si la délégation maltaise estime que la migration légale profite aux pays d'origine et de destination, elle tient à souligner que la migration irrégulière sape les politiques de migration régulière, exposant ainsi davantage les migrants à des situations d'exploitation voire, dans certaines situations régionales, au risque de perdre la vie dans le désert ou en mer, malgré les efforts des autorités concernées pour prévenir les pertes de vies humaines.

Au vu de ces considérations, la délégation maltaise n'est pas satisfaite de la Déclaration adoptée au cours du présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (résolution 68/4), qui aurait dû réaffirmer, en termes clairs, l'obligation de réadmission par le pays d'origine de ses ressortissants séjournant illégalement dans un autre État, en vue de transmettre un message discréditant la viabilité de la migration irrégulière. À notre avis, les politiques de réadmission sont une condition préalable pour une meilleure gestion des migrations, et nous rappelons que les États doivent respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international de réadmettre leurs ressortissants et de prendre toutes les mesures appropriées à cet égard, et ce tout en protégeant les droits fondamentaux des migrants concernés.

Je voudrais terminer par une dernière réflexion sur le thème de la relation entre la migration et le développement. L'aspiration des pays d'accueil, ainsi que des pays d'origine et de transit, à jouir des fruits du développement découlant de la migration repose sur divers facteurs, dont deux sont considérés comme fondamentaux par le Gouvernement maltais.

Premièrement, les pays doivent travailler de concert pour coordonner leurs efforts et se répartir les charges communes, pour que les fruits de l'activité humaine résultant de la migration puissent être partagés. Deuxièmement, le développement, comme la richesse, ne saurait être fabriqué par les pays ou les organisations. Leur rôle doit être de créer un environnement sûr et stable permettant aux citoyens, ainsi qu'aux migrants, de réaliser tout leur potentiel socioéconomique.

M. Charles (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : D'emblée, la Trinité-et-Tobago se joint aux autres délégations pour exprimer ses plus sincères condoléances aux familles de ceux qui ont péri dans la regrettable tragédie survenue hier au large de l'île italienne de Lampedusa.

La Trinité-et-Tobago souhaite s'aligner sur les déclarations faites par le représentant des Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et par le représentant de Cuba, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous sommes d'avis que cette réunion est extrêmement utile et tombe à point nommé, compte tenu du considérable intérêt – et dans une certaine mesure de l'anxiété – que suscitent au niveau international la nature et les conséquences de la migration et, plus précisément, ses répercussions relatives au développement aussi bien dans les pays d'origine et de destination. En effet, la gestion des migrations a été identifiée comme l'une des neuf priorités nationales pour la stratégie de l'après-2015.

Jadis qualifiée de « pays arc-en-ciel » par Mgr Desmond Tutu, la Trinité-et-Tobago est, depuis sa création, un pays d'origine, de transit et de destination des migrants, et abrite donc les descendants de migrants venus d'Afrique, d'Inde, de Chine, d'Europe, de Syrie et d'Amérique du Sud, entre autres, qui ont tous contribué à l'édification de notre nation et à notre développement durable. Depuis de nombreuses années, des migrants issus des Caraïbes sont également venus s'installer à la Trinité-et-Tobago.

D'importantes ressources en gaz naturel et en pétrole, une industrie pétrochimique de première qualité, des niveaux élevés d'investissements étrangers directs, une industrie du tourisme en expansion et un relativement bon niveau de stabilité économique sur une longue période ont renforcé l'attractivité de la Trinité-et-Tobago comme lieu de transit pour les migrants à destination du nord et comme destination

finale pour les migrants en quête de meilleures perspectives économiques et professionnelles.

Reconnaissant l'importance du lien entre la main-d'œuvre, la migration et le développement, le Gouvernement trinidadien a mis en œuvre des programmes de travail structurés pour encourager la venue de migrants qualifiés qui cherchent à résider et à travailler dans notre pays. Ces programmes ont, par exemple, permis de faire venir des professionnels de la santé originaires de l'Asie du Sud, de Cuba, du Nigéria et du Ghana pour qu'ils travaillent à la Trinité-et-Tobago, et ceux-ci ne cessent de contribuer de manière précieuse au fonctionnement de notre secteur de la santé. Certains ressortissants chinois qualifiés travaillent également dans notre industrie du bâtiment locale.

L'augmentation de la migration de main-d'œuvre vers Tobago, l'une des deux îles qui forment notre République, est attestée par les demandes croissantes de permis de travail et par le grand nombre de permis de travail accordés. Selon nos informations, 18 083 permis ont été accordés rien qu'au cours des trois dernières années, en particulier pour les citoyens des États-Unis, de la Chine, de l'Inde, des Philippines, du Royaume-Uni, du Canada et du Venezuela.

Dans le même temps, la Trinité-et-Tobago, comme beaucoup de nos voisins de la région, a assisté à l'émigration d'un grand nombre de nos ressortissants qualifiés et très éduqués vers des pays développés comme les États-Unis, les pays européens et – de plus en plus, ces derniers temps – des pays asiatiques. Beaucoup de ces émigrants cherchent des possibilités d'utiliser leurs compétences dans un environnement offrant un accès facile aux technologies les plus avancées et à une rémunération compétitive au niveau mondial. Il faut inclure dans cette catégorie, les travailleurs qualifiés issus de notre secteur énergétique plus que centenaire qui émigrent vers d'autres pays afin de les aider à développer leurs industries pétrolières et gazières.

Alors que l'émigration contribue à notre économie grâce aux envois de fonds, et fournit un marché dynamique pour les exportations culturelles comme la musique, elle présente des défis particuliers, car elle constitue un « exode des cerveaux » au niveau national. Cette expérience commune au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a contribué à la création en 2006 du marché et de l'économie uniques de la CARICOM pour faciliter la libre circulation des personnes au sein de notre région. Puisqu'un nombre important de nos concitoyens vivent à l'étranger, nous

nous attachons aussi à trouver les moyens d'encourager notre diaspora à contribuer au développement de notre pays.

Consciente de la nécessité de gérer efficacement la migration internationale et de profiter de ses avantages, la Trinité-et-Tobago a entrepris, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et le Fonds des Nations Unies pour la population, diverses initiatives de renforcement des capacités en la matière afin de développer des capacités de collecte de données et d'intégration de la migration dans la planification de notre développement. En particulier, la Trinité-et-Tobago a été un pays pilote pour le Mécanisme de partage de données de l'OIM et la Facilité intra-ACP pour les migrations, qui ont été conçus pour aider les pays sélectionnés à intégrer la migration dans la planification du développement. Cela a également conduit à la réunion du Forum national sur la migration et le développement, tenue il y a environ un mois, qui a été consacrée aux thèmes du Dialogue de haut niveau de cette année.

Néanmoins, bien que certains progrès aient été réalisés, nous reconnaissons que les capacités doivent encore être renforcées. Les capacités de la Trinité-et-Tobago en matière de collecte de données à cette fin, à l'instar de nombreux pays, sont encore limitées. Nous ne sommes donc pas encore en mesure de fournir des informations adéquates et actualisées sur la circulation des personnes à travers nos frontières, ce qui contribuerait à nos initiatives de gestion des migrations. À cet égard, nous sommes ouverts à de nouveaux partenariats et à une assistance technique supplémentaire qui contribueraient à l'amélioration de ces systèmes.

En outre, le Gouvernement trinidadien a entrepris le renforcement des cadres institutionnels pertinents afin d'optimiser les avantages de la migration et d'assurer une circulation ordonnée et sûre des personnes. Parmi ces mesures figurent la conception d'un système national d'information sur le marché du travail afin de collecter des statistiques relatives aux migrations; la ratification et la mise en œuvre de divers instruments internationaux pertinents et des discussions sur l'élaboration d'une politique sur la migration de la main-d'œuvre, d'une politique à l'intention de la diaspora, d'une politique démographique et d'une politique nationale d'immigration.

La Trinité-et-Tobago remercie la présidence d'avoir organisé cette réunion, ainsi que le Forum mondial sur la migration et le développement, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations et toutes les parties prenantes pour leur action dans ce domaine.

Nous voudrions également saluer les efforts du Gouvernement mexicain qui ont permis de dégager un consensus sur le document final de cette réunion (résolution 68/4). Nous pensons qu'il traduit de manière importante la volonté unanime de la communauté internationale d'accorder l'attention voulue à la question des migrations et du développement.

M. Arias (Espagne), Vice-président, assume la présidence.

Par ailleurs, nous plaçons pour que ce processus aboutisse à des résultats concrets et nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec nos partenaires aux niveaux national, régional et international en vue de relever les défis liés à la migration, de définir et d'améliorer les stratégies visant à optimiser les avantages offerts par les migrations et de veiller à la protection des droits de l'homme de tous les migrants par la même occasion.

M^{me} Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : La présente réunion se tient dans un contexte international très différent de celui dans lequel s'est tenu le premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, en 2006. Nous sommes maintenant à un moment décisif dans nos discussions pour donner un prolongement aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). C'est un fait, la mondialisation a eu une grande incidence sur les mouvements migratoires de notre époque, ce qui, en retour, a entraîné des transformations démographiques profondes au sein de nos sociétés. Les effets de la récente crise économique ont accentué cette réalité. Face à ces changements, il convient de mettre en place de nouvelles formes de dialogue et de coopération multilatérale aux niveaux national, régional et international.

Selon les statistiques de l'Organisation internationale pour les migrations, le nombre total de migrants internationaux a augmenté ces 10 dernières années, et aujourd'hui, les migrants représentent 3,1 % de la population mondiale. Le profil des migrations ne cesse d'évoluer, et la migration n'est plus un phénomène où des personnes migrent uniquement des pays en développement vers les pays développés. Il y a de plus

en plus de flux migratoires allant des sociétés dites développées vers les économies émergentes, ce qui fait apparaître de nouveaux défis et de nouvelles possibilités appelant des solutions politiques innovantes. Les migrations Sud-Sud sont aussi un phénomène important qu'il convient d'examiner et d'analyser, puisque 60 % des migrations à l'échelle mondiale ont lieu entre pays en développement.

La migration est aujourd'hui un phénomène plus complexe que par le passé et touche toute une série de domaines et de questions tels que l'emploi et le chômage, la mobilité de la main-d'œuvre, les déséquilibres démographiques, l'exploitation, la traite des êtres humains, la problématique hommes-femmes, les droits de l'homme, les changements climatiques, les transferts de fonds et l'exode des cerveaux, qui sont désormais reconnus comme étant étroitement liés à la question des migrations internationales et du développement. Cette dynamique en pleine évolution et ces liens avec d'autres questions soulèvent de nouvelles difficultés pour les décideurs dans le monde entier, nécessitant une démarche multisectorielle et plus globale vis-à-vis des migrations internationales et davantage de cohérence entre les politiques migratoires et les politiques de développement. Le Dialogue de haut niveau, au même titre que le Forum mondial sur la migration et le développement, constitue une excellente occasion pour les gouvernements et d'autres parties prenantes d'explorer ces liens et de promouvoir des débats constructifs sur ces questions sensibles.

Le Portugal est bien conscient du fait que, lorsqu'elles sont gérées de manière efficace, les migrations peuvent apporter beaucoup d'avantages aux pays d'origine et de destination, ainsi qu'aux migrants eux-mêmes, contribuant ainsi au développement. Dans ce contexte, le Portugal a élaboré et adopté des politiques en faveur de l'intégration des immigrants, qui ont eu des effets bénéfiques pour les migrants vivant dans notre pays et une incidence positive sur la société portugaise dans son ensemble. Ces politiques bénéficient d'un appui et d'une adhésion très larges au niveau national.

De fait, les migrants contribuent à la croissance économique et au développement humain à la fois dans les pays d'accueil et dans les pays d'origine et enrichissent les sociétés grâce à la diversité culturelle, favorisant l'entente et le respect entre les peuples, les cultures et les sociétés. L'examen des moyens permettant aux diasporas à la fois de mieux s'intégrer dans notre société et de mieux contribuer au développement de

leurs pays d'origine est une question prioritaire pour le Portugal.

À la suite de vastes consultations avec les parties prenantes, le Portugal a adopté son deuxième plan d'action pour l'intégration des immigrants. Ce plan prévoit des mesures visant à promouvoir véritablement l'intégration dans un large éventail de secteurs, notamment l'emploi, la santé et l'éducation, et traite des questions habituellement liées à l'immigration, comme le regroupement familial. Ce plan d'action national est un document de référence pour le Gouvernement et pour les administrations aux niveaux local, régional et national, ainsi que pour la société civile, afin qu'ils puissent mettre en place des initiatives plus spécifiques, notamment en ce qui concerne les permis de séjour de longue durée, la mobilité du marché du travail, la reconnaissance des diplômes étrangers et l'accès des migrants aux services de santé et d'éducation, sans discrimination.

La protection des droits de l'homme des migrants demeure une priorité de la politique du Portugal dans plusieurs secteurs. Il convient de mobiliser tous les moyens et tous les efforts pour lutter contre toutes les formes de trafic et de traite des êtres humains, ainsi que les diverses formes d'exploitation des travailleurs.

Je saisis cette occasion pour exprimer mon profond chagrin suite à la tragédie humaine survenue hier au large des côtes de Lampedusa et pour présenter mes condoléances aux familles endeuillées.

Malgré les nombreux avantages offerts par les migrations, la protection des migrants demeure un problème de droits de l'homme de plus en plus grave et urgent. Les violations des droits de l'homme commises à l'encontre des migrants, y compris la privation des droits économiques et sociaux les plus élémentaires, sont encore souvent étroitement liées à des lois et pratiques discriminatoires et à des comportements profondément ancrés qui trouvent leur origine dans les préjugés et la xénophobie à l'encontre des migrants.

Le Portugal a mis en place un cadre juridique et institutionnel pour garantir des migrations sûres et protéger les droits des migrants, en mettant un accent particulier sur les plus vulnérables. Mon pays a également obtenu de bons résultats dans la gestion des migrations, notamment grâce à des initiatives d'aide au retour volontaire et à la réinsertion des migrants, à des efforts de lutte contre la traite, à des mesures sur la migration et le développement, la migration des

travailleurs et, comme je l'ai déjà indiqué, à des mesures d'intégration. On ne peut pas séparer les discussions sur les migrations de la question plus large des droits de l'homme. Cette approche s'inscrit dans la logique de l'interprétation des principes et normes des droits de l'homme consacrés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Une démarche visant à garantir une intégration plus cohérente entre les migrations et le développement implique également de placer la dimension humaine au centre de nos préoccupations, afin de contribuer à des sociétés plus justes, plus dignes et plus équitables. Les Nations Unies mènent actuellement une réflexion sur le futur programme de développement, et force est de reconnaître que des progrès importants ont été réalisés dans le cadre des OMD.

Néanmoins, des défis immenses persistent, notamment pour ce qui est de lutter contre la pauvreté et d'assurer une prospérité et un bien-être durables dans le monde entier. La migration et ses thèmes connexes doivent faire partie des débats sur le programme de développement pour l'après-2015. Ces défis sont véritablement universels et nécessitent un cadre unifié et interdépendant; il convient en outre d'accorder une attention particulière aux pays les plus pauvres et les plus fragiles.

Enfin, je tiens à signaler que ma délégation s'associe à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

M. Lima (Cap-Vert) : Je voudrais tout d'abord rendre hommage au nom de mon gouvernement, aux personnes disparues en mer à Lampedusa, tragédie qui nous plonge dans l'affliction et la tristesse. Je souhaite également présenter mes condoléances aux familles éplorées. Je reviendrai sur ce drame dans le courant de mon intervention.

J'aimerais également saluer le présent Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui se tient en des temps opportuns et vient rappeler l'indispensable nécessité d'une révision périodique de nos politiques et de nos actions en ce domaine sensible et délicat. De tous temps, les migrations, fondées sur la recherche naturelle de meilleures conditions de vie, ont joué et continuent de jouer un rôle essentiel dans l'essor économique des nations, le rapprochement des peuples et l'évolution des civilisations. Le rapport du Secrétaire général sur

ce thème (A/68/190) nous fournit des informations précieuses et des analyses pertinentes. Son programme d'action offre également des pistes concrètes pour dynamiser la coopération bilatérale et internationale et mettre fin aux pratiques négatives dans ce domaine.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter et encourager l'action méritoire de l'Organisation internationale pour les migrations et l'Organisation internationale du Travail. Il va sans dire que, d'un point de vue historique, nous sommes, tous autant que nous sommes, le résultat de ces interactions humaines et des avancées innombrables induites par les migrations au cours des siècles, sur tous les continents. L'apport des migrations et leur impact sur le développement sont plus à démontrer et sont reconnus et vérifiables un peu partout. Elles participent de la croissance des pays d'accueil et d'origine et apportent leur contribution à l'enrichissement et au rayonnement culturel de leurs sociétés. Les migrations sont ainsi une part incontournable, sinon indispensable, de la condition humaine.

Dans les temps présents, et du fait d'une mondialisation plus politique que sociale et de conflits persistants dans différentes parties du monde, les migrations tendent parfois à transmettre une vision troublée de leur réalité. Il suffit pour s'en convaincre de suivre l'actualité et les drames nombreux qui se déroulent en mer ou sur terre et qui découlent d'une migration non maîtrisée, non régulée et perçue toujours comme une menace et jamais comme une réalité qu'il faut gérer en commun ou comme une opportunité qu'il faut savoir canaliser. Il suffit pour s'en convaincre de voir les barrières de toutes sortes qui s'érigent ici et là et qui transforment certaines régions du monde en forteresses qui se veulent infranchissables.

Bien sûr, nul n'est tenu de recevoir toute la misère du monde, comme on l'entend dire de plus en plus dans certains cercles politiques. Mais que des centaines de personnes puissent mourir noyées, parce qu'elles ont poursuivi leur rêve d'un avenir meilleur, en plein XXI^e siècle, est non seulement une honte, comme l'a dit le pape François, mais aussi un événement inacceptable pour nos consciences humaines. Le drame effroyable de Lampedusa vient nous rappeler que des jeunes aujourd'hui, mais aussi des femmes et des enfants, fuyant les zones de turbulences ou de misère, continuent malgré tous les dangers, malgré toutes les barrières, à affronter la mort pour trouver des cieux plus cléments ou, plus prosaïquement, pour trouver du

travail ou des moyens de survie. Rien ne les arrête car ils n'ont plus grand-chose à perdre et ils ne renonceront ni à leur rêve, ni à la volonté de s'en sortir qui les anime. Il nous faut prendre conscience qu'il s'agit d'une force qui va, comme disait Victor Hugo, une force que rien ne saurait juguler ou dévier et encore moins arrêter. Ainsi, cette question ne saurait être examinée que de façon concertée, et toute action décidée mise en œuvre en commun et de façon coordonnée. S'il est un domaine dans lequel le multilatéralisme prend tout son sens, c'est bien celui-ci, me semble-t-il. Nous sommes d'avis, avec d'autres qui se sont exprimés sur ce sujet, qu'il serait temps de convenir d'une stratégie globale et à long terme de gestion des migrations dans un monde de plus en plus interdépendant et globalisé et où les actions unilatérales se révèlent de peu d'utilité.

Lampedusa est devenue un cimetière de l'espoir d'une jeunesse africaine. Il nous appartient à tous, et en premier lieu aux Africains, de veiller à ce que la mort ne soit pas le destin des voyageurs migrants et à ce que nous puissions réagir ensemble, Africains et Européens, pour trouver les voies et moyens d'une solution durable qui interdise que ce drame se reproduise. Nous nous devons de relever le défi des migrations sauvages car il y va de la crédibilité du système international et il y va du développement solidaire que nous appelons de tous nos vœux.

Si les migrants dans le monde étaient 155 millions en 1999, ils dépassent désormais, selon de récentes données, les 232 millions d'êtres humains. À la veille d'établir les objectifs de développement durable pour l'après-2015, nous devrions prendre en compte cette réalité incontournable des migrations internationales et contribuer au cadre juridique pertinent, sur le plan bilatéral autant que régional et international, visant une meilleure régulation des flux, une plus grande prise en compte des droits humains et, surtout, une meilleure harmonisation des politiques qui cherchent à éliminer les circonstances douloureuses et dramatiques dans lesquelles s'inscrivent aujourd'hui les migrations dans certaines contrées et régions du monde. Plus que jamais, ici comme en d'autres domaines des relations internationales, une volonté politique ferme et pérenne demeure une pierre de touche pour le succès de nos entreprises communes.

Le Cap-Vert, qui a été pendant des lustres, un pays d'émigration, est très sensible à tout ce qui touche sa diaspora, dont les transferts de fonds ont toujours représenté une part non négligeable de son budget.

Aujourd'hui, en tant que pays d'origine, de transit et de destination, mon pays continue de considérer, avec beaucoup d'acuité et un grand sens de la responsabilité, les questions touchant à nos communautés dans la diaspora et aux migrations.

Le Gouvernement cap-verdien travaille avec ses partenaires pour coordonner les politiques en ce domaine, et nous voulons ici mentionner en particulier l'Union européenne pour sa disponibilité et son aide, afin de nous permettre de mieux gérer nos flux migratoires et d'élaborer des politiques mieux coordonnées, visant notamment la réinsertion et la participation productive des émigrés. Par exemple, dans le cadre du partenariat pour la mobilité entre l'Union européenne et le Cap-Vert, le projet européen de renforcement des capacités de gestion des migrations du Cap-Vert prévoit un dispositif d'aide à la réinsertion économique destiné aux nationaux de retour dans leur pays. La validation récente d'un plan de communication, destiné à mieux attirer les épargnes des migrants dans des activités productives permettra de dynamiser les actions dans ce domaine. Des pays comme la France, le Portugal, les Pays-Bas et le Luxembourg participent à ce projet.

Je voudrais également aborder la question des migrations irrégulières ou clandestines qui font le trafic d'êtres humains, lequel afflige toutes nos sociétés, porte atteinte à nos juridictions respectives et présente des défis d'envergure à relever pour nos États sur le plan humanitaire aussi bien que de la sécurité. Le Cap-Vert n'échappe pas à ce qui devient une lancinante problématique posée à l'État, à la société civile et aux organisations non gouvernementales, et cherche toujours à résoudre les situations d'urgence avec toutes ces parties prenantes. Le plan d'action de l'ONU concernant le trafic des êtres humains nous fournit les orientations nécessaires pour prévenir et lutter contre cette plaie universelle et pour venir en aide aux victimes, notamment les femmes et les enfants, et poursuivre de façon résolue les auteurs de ces crimes. Un Fonds d'affectation spéciale a été créé en ce sens par l'ONU et des contributions substantielles sont attendues afin de venir concrètement en aide aux victimes.

Je voudrais encore mentionner la question des réfugiés climatiques qu'ont évoquée d'autres orateurs avant moi. En effet, le réchauffement global de la planète, la désertification, l'élévation du niveau des océans, l'érosion des sols, mais encore les inondations, les feux de forêts ou la fonte des glaces jettent des millions d'hommes, de femmes et d'enfants hors de

leurs logements et les condamnent à émigrer. Il s'agit d'une émigration explosive du fait de l'ampleur des mouvements de population, qui sont irréversibles dans la plupart des cas, et de leur simultanéité sur divers points du globe.

L'on estime qu'une personne déménage pour des raisons climatiques toutes les deux secondes. En 2008, 36 millions de personnes ont dû quitter leurs foyers de ce fait. Et entre 2008 et 2012, 143,9 millions de personnes ont dû quitter leurs foyers dans la précipitation pour les mêmes raisons. Ces personnes se dirigent de plus en plus souvent vers les villes, alimentant ainsi l'explosion urbaine. Dans la plupart des cas, la migration reste interne aux pays, mais de plus en plus, surtout dans le Pacifique, le monde doit s'attendre à une recrudescence massive des flux migratoires dus à l'élévation du niveau de la mer et à la disparition progressive des terres dans les petits États insulaires en développement du Pacifique.

Pour terminer, je voudrais faire part à l'Assemblée de ce qui suit : au Cap-Vert, tout le monde a au moins dans sa famille une personne qui a émigré. Mes parents ont émigré au Sénégal dans les années 40, et plusieurs membres de ma famille, aujourd'hui, pour différentes raisons, habitent aux quatre coins du monde. Je suis donc un pur produit de ce phénomène mondial, et certainement dans cette salle d'autres ont connu le même parcours. De par mon expérience, je suis tenté de dire que l'immigration constitue un apport non seulement pour les pays mais également pour les personnes, qui deviennent plus riches d'une autre culture et possèdent ainsi naturellement une vision du monde faite de tolérance et d'une certaine appétence à l'ouverture et au partage. Bien sûr, l'environnement sociopolitique et les épreuves de la vie vous changent un homme, mais on conviendra que l'espoir sera toujours de mise là où un émigré s'établit pour bâtir l'avenir.

M. Ngorima (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, transmettre les remerciements de mon gouvernement au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général pour l'organisation de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Cette initiative, qui vise à exprimer la corrélation entre migrations et développement, particulièrement dans le contexte de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, est opportune et pertinente.

Le Zimbabwe s'associe aux déclarations faites par le représentant de l'Éthiopie au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Zimbabwe appuie la position de l'Afrique sur le plan d'action reposant sur les huit points proposés par le Secrétaire général dans son rapport (A/68/190) pour le suivi du Dialogue de haut niveau. Ces recommandations sont complémentaires de nos valeurs et objectifs nationaux. Nous nous efforçons en effet de faire cesser l'exploitation de toutes les personnes, de protéger les droits fondamentaux de tous les migrants, d'intégrer la migration au programme de développement pour l'après-2015, de renforcer l'utilisation de la base de données factuelles sur la migration et de développer les partenariats en matière de migration et de coopération.

La migration, tant légale qu'illégale, est un phénomène aussi vieux que l'humanité. C'est une constante de l'histoire du développement humain. C'est une question multidimensionnelle qui, par définition et par nature, requiert une coopération intense et la coordination des activités, au moyen de l'harmonisation des politiques nationales, régionales, continentales et internationales, en vue de relever les défis et d'exploiter le potentiel qu'elle recèle en matière de développement.

Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe), la migration est reconnue comme moyen de promouvoir le développement économique, social et culturel dans les pays de départ comme dans les pays d'accueil. Outre les envois de fonds, les groupes de la diaspora et les communautés transnationales jouent aussi un rôle important en contribuant à faciliter les échanges commerciaux, l'investissement, les transferts de compétences et les relations culturelles entre pays. C'est dans ce contexte qu'il est nécessaire de reconnaître et saluer, dans le programme de développement pour l'après-2015, le rôle significatif des migrations internationales dans la promotion du développement économique, social et culturel.

Nous nous félicitons de l'accumulation des preuves de ce que, moyennant la mise en place des politiques qui s'imposent, les migrants peuvent contribuer notablement au développement des pays d'origine comme des pays de destination, grâce aux envois de fonds, au commerce, aux investissements, à la création d'entreprises et au transfert de technologies, de compétences et de connaissances. Cette démonstration

par les faits des avantages de la migration a changé le discours sur la migration et concouru à la dénonciation des stéréotypes et des mythes négatifs sur les migrations.

En tant que pays en développement, toutefois, nous avons perdu des individus hautement qualifiés, particulièrement dans les domaines de la santé et de l'ingénierie. C'est pourquoi nous voulons croire qu'il sera tenu compte, dans le cadre du discours sur la migration, des facteurs assurant des avantages mutuels aux pays sources comme aux pays de destination.

Les catégories de migrants les plus vulnérables sont souvent celles dont la circulation est dictée par les circonstances. Il s'agit généralement de personnes non qualifiées ou semi-qualifiées. Il importe de s'attaquer aux problèmes auxquels doivent faire face les migrants en situation irrégulière afin d'assurer leur sûreté et la protection de leurs droits fondamentaux. Souvent, ceux qui s'adonnent à la traite des personnes en exploitent la détresse et les mettent en situation de quasi-esclavage. La plupart des victimes appartenant à cette catégorie sont les femmes et les enfants. Nous soutenons sans réserve tous les efforts de prévention et de lutte contre la traite des personnes et ceux qui visent à protéger les migrants contre l'exploitation et les autres violations. Nous appuyons aussi la nécessité de respecter et de promouvoir les normes internationales du droit du travail et les droits des migrants là où ils travaillent.

L'un des principaux défis est constitué par la circulation des migrants sans papiers entre les pays et les régions. Ces mouvements, déclenchés par un ensemble de facteurs tels que l'instabilité, les catastrophes, la famine et autres facteurs économiques, représentent un défi pour les pays d'accueil et de transit. Le Zimbabwe est devenu à la fois un pays de transit et de destination des ressortissants de pays tiers. En tant que petite économie en développement, notre pays sait quelles charges une migration de ce genre constitue pour nos ressources limitées. Nous sommes déterminés à honorer nos obligations, mais nous avons besoin d'aide et de coopération à cet égard. Nous apprécions le concours apporté par l'Organisation internationale pour les migrations par l'entremise des activités de ses centres de recherche et d'aide aux réfugiés et aux migrants aux quatre coins du pays.

Le Gouvernement zimbabwéen se félicite de l'assistance et de la contribution qu'apporte le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en réponse aux besoins humanitaires des migrants partout dans le monde. Il continue, en

collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations et le HCR, de mettre en œuvre des projets et des programmes permettant d'aider les migrants et les réfugiés au Zimbabwe à faire face aux défis auxquels sont confrontés.

À la tête d'un peuple sorti d'une lutte armée contre le colonialisme et l'injustice et d'un État partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Gouvernement zimbabwéen condamne fermement toutes les formes d'esclavage moderne, d'exploitation humaine, de xénophobie et de discrimination raciale. Et nous saluons donc les efforts visant à mettre au point des directives mondiales intégrées, cohérentes et efficaces sur la migration et le développement en vue de déboucher sur des résultats bénéfiques pour tous.

M. Logar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre à ceux qui m'ont précédé pour adresser les plus sincères condoléances de mon gouvernement aux familles et aux amis de ceux qui ont perdu la vie dans le drame survenu au large des côtes de Lampedusa. C'est un véritable drame humain.

La Slovénie s'associe aussi à la déclaration faite dans la matinée par l'observatrice de l'Union européenne.

Le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement se tient à un moment particulièrement crucial, eu égard aux délibérations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015. Il offre une occasion unique de réitérer – et de renforcer – les engagements communs que nous avons pris en vue d'approfondir la coopération en matière de migrations et de développement. Sept ans après le premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, la Slovénie compte que le deuxième Dialogue de haut niveau tiendra compte de tous les résultats positifs enregistrés en 2006 et des progrès accomplis par le Forum mondial sur la migration et le développement, ainsi que de l'importante contribution apportée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations internationales et le développement. Nous espérons œuvrer à un programme mondial qui permettra de gérer les migrations efficacement et de manière ouverte, de renouveler notre engagement sur la question des migrations internationales et du développement, et d'élaborer des mesures de promotion du rôle des migrants en tant qu'agents d'innovation et de développement.

Nous sommes réunis pour débattre de la question des migrations – les défis et les possibilités qu'elles présentent. La Slovénie pense qu'une question fondamentale mérite notre attention, à savoir le respect des droits fondamentaux des migrants. Il convient donc d'accorder une attention particulière à la protection des femmes, des enfants et des victimes de la traite. Dans cet esprit, nous estimons qu'il faut renforcer la gouvernance relative aux migrations, en particulier en ce qui concerne la protection des droits fondamentaux de tous les migrants, la perception des migrants et de l'immigration et la manière dont la question des migrations est reflétée dans les programmes de développement nationaux et mondiaux.

La Slovénie estime que des progrès restent à faire pour créer des synergies entre les organismes compétents des Nations Unies et les autres organisations internationales et régionales qui traitent des migrations et du développement. Nous espérons éviter de gaspiller les ressources, notamment les ressources humaines et financières, et développer une politique mondiale plus cohérente et globale en matière de migrations et de développement. Par ailleurs, nous devons renforcer l'efficacité de la coopération entre tous les acteurs concernés à tous les niveaux et renforcer le rôle des partenariats afin de faire des migrations une pratique qui bénéficie à tous.

L'interaction entre les migrations et le développement n'a plus besoin d'être prouvée. Les migrations et la mobilité ont contribué à la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement et sont encore susceptibles d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs pour lesquels nous accusons encore un retard. Selon nous, le lien entre migrations et développement ne peut être géré de manière satisfaisante que dans le cadre d'une démarche globale – aux niveaux mondial, régional et national. C'est pourquoi la Slovénie estime que nous devons élaborer une démarche globale et traiter comme il se doit tous les aspects pertinents de manière équilibrée, mais aussi convenir d'une approche commune des dynamiques qui caractérisent ce lien. Cela nous aidera à définir plus précisément le rôle des migrations dans le programme de développement pour l'après-2015.

Par ailleurs, nous estimons que les migrations et la mobilité doivent faire partie du programme de développement pour l'après-2015 car elles faciliteront la réalisation des autres objectifs fixés dans ce programme. À cet égard, nous devons tenir compte

des répercussions des migrations non seulement sur le développement économique durable, mais également sur le développement social et environnemental durable, en particulier les liens entre changements climatiques, dégradation de l'environnement et migrations, qui doivent être analysés de manière plus approfondie. Nous devons également reconnaître qu'il faut déployer des efforts plus systématiques pour mobiliser des connaissances suffisantes sur la manière dont les migrations peuvent favoriser le développement durable. Il sera donc crucial d'accorder une plus grande importance à la collecte de données et à la recherche.

Les migrations présentent indubitablement de nombreux avantages en termes de développement. Dans le cadre de nos délibérations sur le rôle des migrations après 2015, nous devons essayer d'optimiser les nombreux avantages que présentent les migrations pour le développement et d'en réduire les répercussions néfastes, lesquelles découlent souvent de la mauvaise gestion des migrations.

Je termine en soulignant que la Slovénie accorde une grande attention à la question des migrations aux niveaux national, régional et mondial. Je vais présenter quelques progrès constatés en Slovénie dans le domaine des migrations. Premièrement, s'agissant des progrès accomplis en ce qui concerne les programmes d'intégration des ressortissants de pays tiers, plusieurs programmes d'aide à l'intégration de groupes spécifiquement ciblés de citoyens de pays tiers ont été mis en œuvre en 2012, notamment des programmes qui fournissent des informations aux parents d'enfants scolarisés dans le primaire et des programmes qui visent à améliorer l'insertion sociale des femmes et des jeunes.

S'agissant de la coopération régionale, un projet visant à renforcer l'efficacité des enquêtes sur la traite de personnes en Europe du Sud-Est a abouti à la création d'équipes d'enquête conjointes. Les migrations occupent également une place de choix dans le processus de Brdo lancé par le Président de la République de Slovénie, qui est essentiellement un processus régional pour la Slovénie et ses voisins. Il y a quelques jours, fin septembre, la Slovénie a accueilli une réunion entre homologues sur les migrations et le développement dans le cadre du projet Euromed Migration III. La réunion a permis de débattre de l'importance de liens plus solides entre les communautés d'immigrés et de l'impact des entreprises dirigées par des migrants dans les pays d'origine et de destination.

M^{me} Nazaire (Haïti) : Qu'il me soit permis au préalable de transmettre les profondes condoléances du Gouvernement haïtien aux familles des victimes du tragique accident survenu au large de Lampedusa hier. Ma délégation s'associe pleinement aux déclarations faites par les Fidji, le Bénin et Cuba, respectivement au nom du Groupe des 77 et de la Chine, des pays les moins avancés et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir pris opportunément l'initiative de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Selon les estimations les plus conservatrices, l'équivalent d'un cinquième de la population actuelle d'Haïti – soit plus de 2 millions de ses ressortissants et leurs descendants – sont installés aujourd'hui à l'étranger. La forte émigration qu'a connue le pays depuis la deuxième moitié du siècle dernier a affecté négativement Haïti à tous les échelons de l'appareil productif et administratif, comme dans le secteur vital de l'éducation classique et professionnelle. On estime ainsi à plus de 70 % le nombre des citoyens haïtiens les plus instruits vivant dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques. En Haïti, l'exode des cerveaux est une réalité incontournable.

Inversement, manifestation de la complexité des rapports entre migration et développement durable, le pays dispose aujourd'hui, avec cette importante diaspora à travers le monde, d'un remarquable réservoir de ressources financières, intellectuelles et professionnelles que les gouvernements successifs se sont efforcés d'intégrer comme des leviers essentiels de la croissance et du progrès social d'Haïti.

En plus de la recherche d'équilibre et d'optimisation des impacts économiques et sociaux du phénomène migratoire, Haïti est particulièrement préoccupé par les problèmes aigus en matière de droits de l'homme auxquels font face les migrants présents et potentiels, tant dans les pays de transit que de destination. L'exploitation économique et la négation des droits sociaux des travailleurs migrants, le trafic de personnes, et notamment des enfants et des femmes, les rapatriements forcés de migrants jugés, à tort ou à raison, indésirables, ont augmenté de façon alarmante. Ces situations sont aggravées par la crise économique mondiale et ses retombées régionales et locales, facteurs qui ont tendance à exacerber certains réflexes de replis identitaires.

Cependant, en dépit de tous les dangers et risques auxquels sont exposés les candidats à la migration, les éléments au cœur de la mondialisation actuelle laissent penser que les mouvements migratoires régulés ou non, Sud-Nord et de plus en plus souvent Sud-Sud, iront en s'amplifiant. En effet, des phénomènes tels que les disparités croissantes entre pays et à l'intérieur des pays émergents, la mobilité et la connectivité planétaire accélérées, le changement climatique et les transitions démocratiques chaotiques rendent plus faciles ou plus désirables de vastes mouvements de population.

Les interrelations entre migrations internationales et développement sont porteuses d'enjeux majeurs pour le futur. Pour procéder à une bonne évaluation et à l'établissement des mesures appropriées en vue d'une maximisation des bienfaits des migrations internationales, il faut un cadre humaniste, dépassionné et rigoureux. Parce qu'il permet une réflexion de fond et un échange multilatéral de ce type, le Dialogue de haut niveau dans cette enceinte est donc bienvenu, nécessaire et crucial.

Dans l'optique des résultats que nous nous proposons d'adopter au terme de nos travaux, ma délégation se félicite de la volonté de reconnaître le rôle important joué par les migrants dans le développement de leur terre de destination, par exemple dans la création de richesse, le ressourcement démographique, la vitalité et la diversité culturelle. Nous pensons en effet que cet aspect trop souvent éclipsé, volontairement ou non, par leurs actions en faveur de leurs pays d'origine, est susceptible d'améliorer significativement la perception publique des migrants et de la migration internationale.

Ma délégation est également d'avis que les décisions doivent être basées sur une approche concrète, orientée vers l'action et mettant l'accent sur les droits humains et les libertés fondamentales des migrants, particulièrement les femmes et les enfants. Dans le cas des travailleurs migrants, s'agissant des conditions de travail et des salaires, les débats devraient s'inspirer du cadre normatif international existant, à savoir la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques.

Ma délégation attache une importance particulière au besoin de coopération pour s'attaquer de façon holistique aux causes, conséquences et défis de la migration irrégulière ou non documentée afin de renforcer la migration ordonnée, régulière et sûre.

Dans le cadre des mesures visant à atténuer les déséquilibres créés par l'exode de compétences et de ressources vitales, il faut encourager la promotion de la migration circulaire et les contributions financières de la diaspora vers des investissements productifs orientés vers le développement de leur pays d'origine.

Haïti salue les efforts et les initiatives entrepris en matière de migration internationale et de développement, tant par les différentes entités concernées du système des Nations Unies que par les mécanismes de partenariat ad hoc comme le Groupe mondial sur la migration et le Forum mondial sur la migration et le développement.

Pour terminer, il faut réaffirmer avec force notre conviction que le renforcement de synergies entre migration internationale et développement qui soient profitables à la fois aux pays d'origine et aux pays de transit et de destination réside avant tout dans le dialogue, la concertation et la coopération internationale et régionale, et certainement pas dans le choix de décisions unilatérales, ex-cathedra, méthode toujours contreproductive à long terme, même lorsqu'elle est parée du sceau de la légalité constitutionnelle.

M. Beck (Îles Salomon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Les Îles Salomon s'associent tout d'abord aux déclarations prononcées par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Bénin au nom des pays les moins avancés. Nous remercions également la délégation mexicaine de son dynamisme dans ce domaine, et nous remercions l'ensemble des participants de leur contribution.

Nous vivons et opérons au sein d'un système économique international mondialisé, interconnecté et interdépendant. Les technologies, la communication et les transports modernes ont encore réduit l'échelle du monde. Nous convenons que les migrations internationales sont une question transversale et contribuent au développement tant des pays de destination que des pays d'origine. Comme l'ont souligné de nombreux orateurs durant le présent débat, les travailleurs migrants restent des agents de développement. Cependant, il faut renforcer la coopération internationale pour contrôler les répercussions néfastes des migrations et prévenir les migrations forcées. Ce débat nous paraît opportun alors que nous sommes en train d'élaborer le programme de développement pour l'après-2015.

Tandis que les migrations Sud-Sud augmentent, les migrations Sud-Nord restent de leur côté mieux définies. Les migrants économiques sont des agents de développement. Les institutions financières mondiales doivent redoubler d'efforts pour réduire le coût des transferts de fonds pour les travailleurs migrants, leurs familles et leurs communautés. Les familles dépendent de ces fonds pour payer les frais de scolarité, les soins de santé, les vivres et l'hébergement. Les Îles Salomon collaborent avec l'Organisation internationale pour les migrations afin de renforcer leurs capacités nationales, notamment en procédant à un examen de leur législation, de leurs politiques, ainsi que par la formation et le perfectionnement du personnel en ce qui concerne, entre autres, la gestion des déplacements de travailleurs étrangers.

Dans le Pacifique, les gouvernements ont mis en place une initiative de mobilité saisonnière de la main-d'œuvre entre les petits États insulaires en développement du Pacifique, notamment le Timor-Leste, et nos voisins de taille plus conséquente, à savoir l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui organise et réglemente strictement la mobilité de la main-d'œuvre à l'initiative des employeurs, veille au bien-être des migrants et garantit la disponibilité d'une main-d'œuvre productive. La proportion de jeunes dans notre pays est énorme puisque les jeunes représentent plus de la moitié de la population. Le taux de chômage dans les secteurs prioritaires est élevé, et la concurrence pour accéder aux rares emplois contractuels reste féroce. Nous espérons conclure de nouveaux accords avec d'autres pays en ce qui concerne les travailleurs invités afin de redonner espoir à nos jeunes et de leur offrir un avenir.

S'agissant de la coopération Sud-Sud, l'intégration au sein du Groupe du fer de lance mélanésien des Fidji, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Vanuatu et des Îles Salomon a intensifié les déplacements de main-d'œuvre, alors que les accords de libre-échange continuent de prendre racine dans les quatre petits États insulaires en développement du Pacifique. L'essor économique de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a ouvert des possibilités pour les travailleurs qualifiés des pays voisins du Pacifique, et un petit nombre de citoyens salomonais en ont déjà profité.

Lorsqu'on parle de migrations internationales, nous parlons également de personnes qui émigrent pour des raisons humanitaires et pour cause de dégradation de l'environnement et qui cherchent des conditions de travail décentes hors de leur pays d'origine – des

populations qui fuient des situations de conflit ou les répercussions des changements climatiques, notamment les sécheresses, les inondations et autres catastrophes naturelles. Nous sommes aujourd'hui témoins des répercussions progressives des événements à évolution lente liés aux changements climatiques, qui causent des dégâts irréversibles et permanents. L'élévation du niveau des mers et l'acidification des océans en sont des illustrations.

La nécessité de considérer les réfugiés pour cause de dégradation de l'environnement comme des populations qui ont été forcées de quitter leur pays et sont obligées de chercher du travail loin de leurs terres ancestrales pour survivre est une réalité. C'est un facteur qui est souligné dans le document final de la Conférence Rio+20 (résolution 66/288, annexe). Nous avons extrait tellement de ressources de la planète de manière non durable que nous ne lui avons pas permis de récupérer. Nous avons donc plus ou moins atteint la limite de ce que peut supporter la planète. Il est en conséquence nécessaire de dialoguer pour gérer la complexité des migrations internationales.

Nos délibérations doivent également être axées sur les causes profondes des conflits et la manière de les prévenir et sur la nécessité d'intensifier nos efforts en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'éclaircir l'avenir incertain que présagent déjà les changements climatiques pour les générations présentes et futures.

Les Îles Salomon se félicitent une nouvelle fois de la tenue de ce Dialogue de haut niveau et assurent l'Assemblée générale de leur coopération alors que nous poursuivons le débat sur les migrants économiques, les migrants pour raisons humanitaires et les migrants pour cause de dégradation de l'environnement.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*) : La délégation guyanaïenne est heureuse de participer à ce deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. Nous nous associons aux déclarations prononcées par les représentants des Fidji et de Cuba, qui ont respectivement pris la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous nous félicitons de l'adoption hier par consensus de la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (résolution 68/4) et saluons le rôle crucial joué par le Mexique en faveur de ce résultat.

Dans une de ses dispositions, la Déclaration reconnaît que les migrations internationales présentent des avantages importants pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination. Le rapport du Secrétaire général sur la question, qui est publié sous la cote A/68/190, témoigne amplement de l'importance indubitable que revêtent les migrations internationales dans le cadre du débat en cours sur le développement. Le programme d'action en huit points proposé dans le rapport porte sur des aspects critiques des questions de migration et de développement.

Les liens entre les migrations internationales et le développement sont évidemment complexes et multiformes, mais nul ne peut nier que les migrations contribuent de diverses manières au développement dans les pays et les sociétés du monde entier. La mondialisation garantit maintenant que les déplacements transnationaux de populations resteront une réalité, et même une nécessité à l'ère de l'économie mondialisée. Il importe donc que la contribution des migrants soit dûment reconnue et que leurs droits soient respectés et protégés. La communauté internationale a une responsabilité collective de protéger les migrants contre l'exploitation et la discrimination alors même que les pays exercent leur droit souverain à réglementer les flux migratoires.

En tant que pays d'origine, de transit et de destination, le Guyana bénéficie de la présence des personnes venues vivre et travailler sur son territoire. De même, les migrants guyaniens apportent une contribution dans des pays et des sociétés de diverses régions du monde. Le Guyana est partie à la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, et il est fier d'avoir été le premier pays des Caraïbes à ratifier la Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques de l'Organisation internationale du Travail en 2011.

Pour de nombreux pays en développement tels que le mien, les migrations internationales ont provoqué une perte de ressources humaines cruciales, phénomène qui a des répercussions néfastes sur le dynamisme du développement national. Une grande partie de nos diplômés vivent et travaillent aujourd'hui à l'étranger. Les envois de fonds, aussi conséquents soient-ils, ne parviennent pas à combler cette perte capitale de compétences et de capacités. Néanmoins, l'importance des envois de fonds ne saurait être sous-estimée. Selon le Fonds d'investissement multilatéral, les migrants

originaires d'Amérique latine et des Caraïbes ont envoyé des fonds d'un montant total de 61 milliards de dollars vers leurs pays d'origine en 2010, et ce montant augmente de 6% par an. En 2011, le Guyana a reçu quelque 400 millions de dollars en envoi de fonds, ce qui correspond à plus de 10% de notre produit intérieur brut. La réduction des coûts de transfert permettrait certainement d'augmenter leur impact économique potentiel.

Le rôle des technologies et la modernisation des moyens de communication contribuent également à établir des liens plus solides entre les diasporas et leurs pays d'origine. Le rétablissement des interactions facilitées de cette manière a ouvert de nouvelles possibilités pour permettre aux diasporas de contribuer au développement de leurs pays d'origine. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Gouvernement guyanien a mis en place le Projet pour la diaspora guyanienne en vue de faciliter une collaboration mieux structurée avec la diaspora guyanienne. Ce Projet permettra d'évaluer les ressources disponibles au sein de la diaspora et d'encourager nos ressortissants installés à l'étranger à contribuer au développement dans notre pays.

Au niveau régional, les progrès accomplis vers la création d'une économie et d'un marché communs dans les Caraïbes facilitent les déplacements de ressortissants de la Communauté des Caraïbes en général, et la circulation de la main-d'œuvre dans les Caraïbes en particulier. D'un autre côté, les flux de migrations mixtes, notamment la traite des personnes, sont devenus une source de préoccupation. En mai 2013, l'OIM a contribué à l'organisation d'une conférence régionale aux Bahamas sur la protection des personnes vulnérables et les flux de migrations mixtes dans les Caraïbes. L'objectif était de renforcer les capacités nationales et régionales à gérer efficacement ces flux, tout en reconnaissant les droits des migrants en situation régulière et en renforçant les garanties de protection dans le cadre des accords régionaux et multilatéraux.

En conclusion, nous estimons que le lien inextricable et multidimensionnel entre les migrations internationales et le développement doit être pleinement pris en compte dans le contexte de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Il importe que ce lien soit pleinement compris afin que nous puissions mettre au point des démarches coopératives et cohérentes avantageuses pour tous.

La séance est levée à 14 heures.